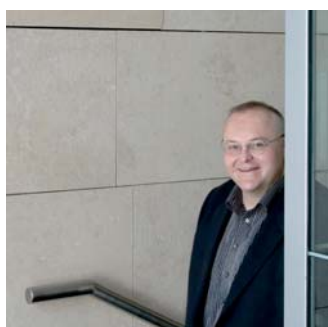


OAI INFO 2011 N°70

BULLETIN D'INFORMATION

EDITORIAL



© Eric Chenal

Une année très riche en événements et en activités sous le signe du changement

La dernière année a été en effet marquée d'un foisonnement de changements pour l'OAI et nos professions...

Changements légaux et réglementaires

Le règlement grand-ducal « concours » a été publié en juillet 2011, ce qui nous permettra de finaliser la rédaction du vade-mecum / manuel pour les concours d'architectes ainsi que la préparation des formations pour les conseillers en organisation de concours et pour les jurés.

La loi et les règlements d'application «Aménagement Communal et Développement Urbain» (ACDU) ont été publiés en juillet 2011.

Vu que le législateur a modifié en dernière minute la qualification requise pour élaborer un PAP «Nouveau quartier», malgré les nombreuses voix – Conseil d'Etat, chambres professionnelles, OAI, AULA,...- qui ont averti du risque de blocage comme en 2004, l'OAI a pris l'initiative à court terme de réunir le 15 juillet 2011 les acteurs en la matière, à savoir Ministère de l'intérieur / Ministère des Classes Moyennes / Université du Luxembourg / OAI / AULA, afin d'élaborer une **stratégie de transition**, notamment en ce qui concerne l'établissement en tant qu'urbaniste / aménageur.

La **nouvelle loi sur le droit d'établissement**, publiée en septembre 2011, comporte de nombreux points positifs : citons, entre autres, la **nécessité de disposer d'un master ou équivalent** et d'effectuer une **pratique professionnelle de 2 ans** pour pouvoir exercer les professions libérales d'architecte, d'ingénieur-conseil et d'urbaniste / aménageur, des **définitions claires pour les 5 professions regroupées au sein de l'OAI**,...

En général, l'OAI regrette cependant que sa recommandation d'**introduire une période transitoire d'au moins 6 à 12 mois** ne soit pas suivie par le législateur lors de modifications légales et réglementaires ayant des répercussions aussi importantes sur le marché de la construction au Luxembourg et sur le travail quotidien de ses membres.

Changement au sein de l'OAI

Après l'inscription au Tableau de l'Ordre des architectes d'intérieur, les urbanistes / aménageurs seront intégrés à l'OAI.

Changement du cadre contractuel

Nous espérons également sous peu un dénouement de notre **négociation sur les contrats-types Etat**.

Changement de notre siège

L'OAI a déménagé le 7 juillet 2011 dans **ses nouveaux locaux**. L'inauguration officielle du 7 octobre 2011, suivie par une journée portes ouvertes le 8 octobre 2011, a connu un succès prometteur pour l'avenir.

Au plaisir de se rencontrer au nouveau Forum da Vinci...

Pierre HURT
Directeur

SOMMAIRE

LA VIE DE L'ORDRE	2
JURISPRUDENCE	36
TRIBUNE LIBRE	38
RETROSPECTIVE D'ACTIVITES	40
FAI	43
FORMATIONS	44
PROGRAMME D'ACTIVITES	49
CONCOURS / RESULTATS	50
TABLEAU DE L'ORDRE	56
ESPACES D'UNE VIE	57

LA VIE DE L'ORDRE

INAUGURATION DU SIÈGE ALIAI / OAI / ALI / TEMA.LU NOUVEAU DÉPART POUR LES INGÉNIEURS, ARCHITECTES ET INDUSTRIELS LE 7 OCTOBRE 2011 : FORUM DA VINCI



L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels (ALIAI asbl), l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI ordre légal, établissement d'utilité publique), l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI asbl) et Technology Managers Luxembourg (Tema.lu asbl) ont inauguré vendredi 7 octobre 2011 leur nouvel immeuble en présence des Ministres Françoise Hetto-Gaasch, Octavie Modert et Claude Wiseler, du Député et Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helmingier, du Président de la Chambre des Députés, Laurent Mosar, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie économique, industrielle et politique luxembourgeoise.

Avec une surface de 1440 m² et réparti sur 3 étages, le bâtiment, situé au 6 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, affirme de par sa forme et sa façade, habillée d'un métal déployé en cuivre, sa présence sur une des artères principales à proximité du centre de la ville et illustre parfaitement la solidité des professions représentées par les Associations et Ordre légal copropriétaires. Le projet a été réalisé selon les plans du bureau TETRA Architectes Paul Kayser et Associés à l'issue d'un concours d'architectes lancé fin 2004 par l'OAI.

Si cet immeuble est le nouveau lieu de résidence de l'ALIAI, de l'OAI, de l'ALI, de Tema.lu et des associations qui leur sont liées, le nouvel espace se veut avant tout un lieu de rencontre. Disposant de plusieurs salles multifonctionnelles, dont une salle polyvalente d'une capacité de 180 places assises avec une surface d'exposition adjacente, il offre un cadre exceptionnel et innovant pour organiser des conférences, tables rondes, formations, séminaires, réunions de travail ou expositions se rapportant au sens le plus large au développement de l'architecture, de l'ingénierie, de la technologie et de la science.

Au premier étage, trois salles de réunion d'une capacité ne dépassant pas une trentaine de places peuvent être proposées pour des formations, des séminaires ou des réunions de travail.

Le SkyBox, au 3^{ème} étage, avec sa terrasse panoramique, offre un cadre magnifique pour des événements nécessitant jusqu'à 49 places assises sur une surface de 80 m².

L'inauguration du nouveau siège le 7 octobre 2011, en présence de plus de 200 personnes, marque une étape importante dans l'histoire plus que centenaire de l'ALIAI et confère un nouvel élan à son action qui consiste à faire connaître au grand public, à travers ses initiatives (édition de la Revue Technique Luxembourgeoise et du Cahier scientifique, organisation de cycles de conférences, visites, voyages d'études et expositions), le savoir-faire de ses membres architectes, ingénieurs, scientifiques et industriels et à promouvoir le progrès des sciences et des techniques comme élément essentiel d'une économie nationale saine et équilibrée.

Selon Marc Solvi, Président de l'ALIAI, «notre Association et les associations membres disposent désormais d'une enceinte en parfaite adéquation avec notre image, nos activités et nos ambitions futures.»

Les orateurs de la soirée d'inauguration







Vous trouverez d'autres photos des manifestations de l'OAI sur le site www.oai.lu à la rubrique «galerie photos».

JOURNÉE PORTES OUVERTES AU NOUVEAU SIÈGE ALIAI / OAI / ALI / TEMA.LU SAMEDI 8 OCTOBRE 2011

Environ 150 personnes ont participé à la journée portes ouvertes du samedi 8 octobre 2011. L'accès au siège était réservé de 10h à 13h30 aux membres des associations et ordre copropriétaires et aux voisins de l'immeuble, avec le service d'une collation à midi.

Puis de 13h30 à 18h, toutes les personnes intéressées ont pu visiter ce nouvel immeuble et profiter des animations qui y étaient organisées : expositions, projections, animation pour les plus jeunes (Mr Science)...



RESTROSPECTIVE : CONCOURS D'ARCHITECTES POUR LE SIÈGE DE L'ALIAI, DE L'OAI, DE L'ALI ET DE TEMA.LU



La Fondation Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg avaient lancé, en novembre 2004, un **concours d'architectes ouvert, anonyme à deux degrés, pour la construction d'un bâtiment en copropriété destiné au nouveau siège de l'ALIAI, de l'OAI, de l'ALI et de Tema.lu** à l'adresse 6 bd Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg-Ville (Foyer Technique actuel de l'ALIAI). L'organisation du concours a été confiée à l'OAI.

L'objectif est de créer un lieu de travail administratif et de rencontre pour les membres affiliés au sein de l'ALIAI et de ses organisations associées ainsi que de l'OAI. Le programme de construction comprend dès lors les secrétariats des associations affiliées et notamment un centre de documentation, un club-house et une grande salle polyvalente pouvant accueillir diverses manifestations telles que des assemblées, formations, conférences, expositions, etc. Ce nouveau siège pourra ainsi assurer la fonction essentielle d'un lieu de rencontre et d'échanges entre professionnels et de ceux-ci avec le grand public.

L'ensemble du programme représente une surface brute maximale de +/- 1500 m², dont environ 950 m² hors sol.

Sur les 103 bureaux inscrits, 98 ont repris le dossier du concours et 44 ont soumis un projet.

Suite aux travaux préparatifs du préjury, composé par les délégués de l'OAI, Georges Lamesch, architecte, Jeannot Koch, ingénieur-conseil, Nico Engel, architecte, Mike Goblet, ingénieur-conseil, Marie-Hélène Lucas, architecte et par les délégués de l'ALIAI, Charles Dondelinger, directeur général adjoint P&T et Lucien Seywert, chef de projet ARCELOR,

le jury, sous la présidence de Martine Vermast, architecte-directeur, Ville de Luxembourg, et composé par Jean-Pierre Wagener, ingénieur, président de l'ALIAI; François Jaeger, ingénieur, président de l'ALI; Martin Lammar, architecte, président de l'OAI; Gaston Flesch, ingénieur-conseil, vice-président de l'OAI; Fernand Otto, architecte, directeur des Bâtiments publics; Paul Fritsch, architecte; André Lavandier, ingénieur-conseil; Félix Thyès, architecte; membre suppléant : Sylvie Gaspard, architecte et secrétaire du jury : Pierre Hurt, directeur de l'OAI,

a sélectionné 5 projets pour le 2^{ème} degré lors de sa 1^{ère} séance du 24 février 2005.

Au cours de sa 2^{ème} séance du 1^{er} juin 2005, le jury a opéré sur base des critères suivants,

la qualité architecturale du projet, l'insertion du projet dans le site, l'identité, le concept énergétique, l'utilisation fonctionnelle, le coût du projet, la flexibilité des surfaces, le caractère d'ouverture et d'accueil, les frais d'entretien du bâtiment réalisé,

le choix ci-après (levée de l'anonymat le 6 juin en présence de l'huissier)

1^{er} prix : TETRA ARCHITECTES PAUL KAYSER & ASSOCIES

2^{ème} prix : SCHEMEL WIRTZ ARCHITECTES

3^{ème} prix : ATELIER D'ARCHITECTURE DARIUSZ PAWLOWSKI

Sélectionné : Lurdes DOS REIS NUNES

Sélectionné : Tatiana FABECK

Le projet lauréat a su convaincre d'une manière unanime les membres du jury par son architecture durable alliant esthétique et fonctionnalité, son caractère lumineux et généreux, son intégration réussie au site et son identité assez marquante.

Les 44 projets ont été exposés au Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster (Agora) à Luxembourg-Grund du 20 au 29 juin 2005.

Une publication illustrant les 44 projets remis pour ce concours est disponible au secrétariat OAI.

NOUVELLE ADRESSE DE L'OAI : FORUM DA VINCI



Animation du logo sur www.oai.lu

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils a déménagé dans ses nouveaux locaux : le Forum da Vinci.

Le Forum da Vinci, situé au 6 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, est le nouveau lieu de résidence de l'ALIAI, de l'OAI, de l'ALI, de Tema.lu et des associations qui leur sont liées. Ce nouvel espace se veut avant tout être un lieu de rencontre et d'échanges.

Disposant de plusieurs salles multifonctionnelles, dont la Salle da Vinci d'une capacité de 180 places assises avec une surface d'exposition adjacente, et le Skybox, d'une capacité de 50 places assises, le Forum da Vinci offre un cadre exceptionnel et innovant pour organiser des conférences, tables rondes, formations, séminaires, réunions de travail ou expositions se rapportant au sens le plus large au développement de l'architecture, de l'ingénierie, de la technologie et de la science.



Edition spéciale de la Revue Technique sur www.revue-technique.lu

Nouvelle adresse :

6, bd Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg
Téléphone, fax, e-mail et site web restent
inchangés.

Parking :

Le long du boulevard Grande-Duchesse
Charlotte et dans les rues avoisinantes
Notamment Parking Monterey,...

Plan d'accès sur www.oai.lu

Bus :

Lignes 6, 7, 12, 15 ; arrêt « Wampach »

Vel'oh ! :

Stations les plus proches : Monterey (en
face du n°49) ou Convict (Place du Foyer)



© Bohumil KOSTOHRYZ | boshua

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Secrétariat de l'ALIAI

Tel : (+352) 45 13 54
Fax : (+352) 45 09 32
aliaiasbl@pt.lu
www.aliai.lu

Secrétariat de l'OAI

Tel : (+352) 42 24 06
Fax : (+352) 42 24 07
oai@oai.lu
www.oai.lu

ou visitez le nouveau site www.forumdavinci.lu

RETROSPECTIVE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OAI LE 28 OCTOBRE 2010



L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a tenu le 28 octobre 2010 son assemblée générale ordinaire au Alen Tramsschapp à Luxembourg-Limpertsberg. **Cet événement a connu un beau succès avec la participation de 176 membres.**

L'ordre du jour suivant avait été établi préalablement :

1 POINTS STATUTAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR LE PRÉSIDENT

Dans son allocution, **Bob STROTZ** est revenu sur sa première année en tant **président de l'OAI**, lors de laquelle il s'est familiarisé avec les très nombreux dossiers traités par l'OAI.

Il a notamment abordé les cinq thèmes ci-après qui lui tiennent particulièrement à cœur :

1. **Caractère indépendant** des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil
2. **Intégration d'autres professions** au sein de l'OAI
3. Amélioration de la **maîtrise d'œuvre**
4. **Simplification administrative**
5. Promotion de la **qualité architecturale**

Il développa ces points en partant de la fin :

La promotion de notre travail a été soutenue de différentes manières et à destination de publics divers : expositions proposées par l'Ordre dans les foires, Festival des Cabanes, visite d'objets avec des parlementaires, formations continues, ...

L'Ordre a eu de nombreux entretiens bilatéraux avec des représentants de Ministères, de Commissions parlementaires et d'organisations afin d'avancer dans les dossiers d'actualité.

Nous avons également participé aux travaux du Département de la Simplification administrative.

Bob STROTZ souligna l'opportunité que les architectes et les ingénieurs-conseils soient réunis au sein d'un même Ordre et l'importance d'utiliser ce fait pour améliorer la collaboration entre membres et ainsi l'efficacité des bureaux au service des clients.

Les architectes d'intérieur ont été intégrés cette année au sein de l'OAI ; l'intégration des urbanistes / aménageurs et des paysagistes est poursuivie.

Il a également insisté sur le fait que l'indépendance de nos professions doit être garantie si nous voulons continuer à travailler sous la forme actuelle. Grâce à elle, il y a protection légale par le recours obligatoire, mais aussi le devoir de remplir nos missions d'intérêt public de manière diligente, qualitative et durable.

La qualité de nos prestations est en fin de compte notre seul argument valable pour nous mettre en avant et pour que nos professions soient reconnues à leur juste valeur.

En conclusion, il a présenté les perspectives pour l'année prochaine :

Il est temps de lancer une réflexion sur l'adaptation de la loi régissant l'OAI pour répondre aux évolutions de la profession depuis 1989.

Le prochain exercice verra la parution d'un nouveau guide OAI Références.

Un moment important sera l'achèvement de notre nouveau siège.

Ce nouveau lieu de rencontre sera à notre disposition pour présenter ingénieurs, architectes et scientifiques au grand public, pour informer sur l'acte de construire en général et pour nous rencontrer et discuter.

1.2 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010 RELATIF AU CONSEIL DE L'ORDRE

Sur base du rapport d'activités détaillé établi par le **directeur Pierre HURT**, les activités principales ci-après furent présentées :

Le **vice-président Gaston FLESCH** résuma les négociations toujours en cours de finalisation quant aux contrats-types architecte et ingénieurs-conseils pour le secteur étatique.





Le **membre du Conseil Max VON ROESGEN** présenta les travaux de l'Ordre en matière d'attribution des marchés publics, notamment la fiche de travail OAI « Législation sur les marchés publics » et les différents avis sur le règlement grand-ducal « Concours ». Il fit également le point sur les actions en matière de simplification administrative et sur le projet CRTI-weB du CRTI-B.

Le **membre du Conseil Sala MAKUMBUNDU** rapporta que les travaux pour une mise à jour du contrat-type architecte pour le secteur privé sont en cours de finalisation.



Le **membre du Conseil Jacques WEYLAND** présenta les travaux de l'Ordre dans le cadre des règlements grand-ducaux portant sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation et des bâtiments fonctionnels, notamment la publication d'une recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation.

Le **directeur Pierre HURT** fit le point quant aux travaux de l'OAI sur le projet de loi relatif au droit d'établissement. Cette loi inscrira, entre autres, la nécessité de disposer d'un master (5 ans) ou équivalent et d'effectuer une pratique professionnelle de 2 ans pour les architectes, les ingénieurs-conseils et les urbanistes-aménageurs afin de pouvoir exercer la profession en tant qu'indépendant.



Il exposa également les travaux au sujet de l'amendement de la loi « Aménagement Communal et Développement Urbain ».

En matière de déontologie, il présenta les actions de la Commission ad hoc.

Il rappela le lancement du nouveau site de l'OAI et la centralisation en un seul fichier de toute la documentation de l'OAI.



Le **membre du Conseil Thierry CRUCHTEN** présenta les activités de promotion telles que le Festival des Cabanes, l'édition d'une brochure touristique sur l'architecture contemporaine et la participation à l'Oeko-Foire 2010 sous le thème « La rénovation énergétique dans l'habitat » et à la Semaine Nationale du Logement avec l'exposition « Bauen im Bestand / Construire dans l'existant ».

Christian BAUER, président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, présenta les activités passées et à venir de la FAI, et fit un appel aux membres de l'Ordre de s'inscrire sur la liste des amis de la Fondation.

1.3 PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2009-2010 RELATIFS AU GROUPE DE TRAVAIL, DÉLÉGATIONS, AFFILIATIONS ET AU SECRÉTARIAT



Le **directeur Pierre HURT** remercia les **membres actifs dans les différents organes de l'OAI**, à savoir le Conseil, les Comités, les Commissions, les groupes de travail, les délégations et les affiliations, témoignage de l'engagement important pour la profession.

1.4 RAPPORT DES RÉVISEURS DE CAISSE ET NOMINATION POUR L'EXERCICE 2010-2011

L'architecte **Oliver OFFERMANN** et l'ingénieur **Pierre BAUMANN** ont révisé et approuvé les comptes de l'OAI pour l'exercice 2009-2010.

Pierre BAUMANN indiqua que les comptes ont été tenus de manière parfaite et il remercia le directeur Pierre HURT pour ces efforts lors de la négociation avec l'institut bancaire des excellentes conditions de prêt.

Oliver OFFERMANN et Pierre BAUMANN sont reconduits comme réviseurs de caisse pour l'exercice 2010-2011.



1.5 APPROBATION DES COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE SE CLÔTURANT LE 30.09.2010

Les comptes pour ledit exercice, présentés par le trésorier Andrea DE CILLIA, sont approuvés de manière unanime.



1.6 DÉCHARGES À DONNER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

La décharge est donnée de manière unanime aux membres du Conseil de l'Ordre.

1.7 APPROBATION DES COTISATIONS POUR L'EXERCICE DU 01.10.2010 AU 30.09.2011

Les cotisations, présentées par le trésorier Andrea DE CILLIA, identiques à celles de l'exercice écoulé et indexées à l'indice actuellement en vigueur, sont approuvées de manière unanime.

1.8 APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE DU 01.10.2010 AU 30.09.2011

Le budget, présenté par le trésorier Andrea DE CILLIA, est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENT POUR L'ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DE L'OAI ET DE SON ÉQUIPE

Le président Bob STROTZ remercia toute l'équipe du secrétariat de l'OAI pour son travail excellent.

2 PRÉSENTATION DE 3 NOUVEAUX MEMBRES HONORAIRES

Bob STROTZ présenta les curriculum vitae des architectes **Chrëscht KLEIN**, **René MASSARD** et **Fernand OTTO**, qui furent accueillis de manière unanime par l'assemblée générale en tant que membres honoraires de l'OAI.

3 LES NOUVEAUX MEMBRES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DÉBUTANT DANS LA PROFESSION ET ÉTABLIS AU LUXEMBOURG

Les nouveaux membres inscrits à l'OAI entre le 01.10.2009 et le 30.09.2010, et ayant obtenu leur diplôme après le 1er janvier 2007, furent présentés par Thierry CRUCHTEN, Sala MAKUMBUNDU, Max VON ROESGEN et Jacques WEYLAND, membres du Conseil de l'Ordre, à savoir :

Section des Architectes :

Membre obligatoire : FELTEN Christophe, LIGIER Mélanie, NISSET Elodie, RAUSCH Carole

Membre facultatif : BOURSIER Danielle, GODART Claude, LEMOGNE Maïté, MERSCH David, MICHELS David, NOLL Julia, PEREIRA GONCALVES Félix, PINTO PEREIRA Jorge, VERBIEST Sylvia

Section des Ingénieurs-conseils :

Membre obligatoire : BROUKOS Pantelis, CORTINA Luc, LUPINI Jonathan, MORES Rémi

Membre facultatif : ASGEIRSSON Matthias, BORRI Alex, CLORI-FUGAZZA Claudio, SCHAACK Alain, SCHMIDT Samuel



4 DISCUSSION LIBRE ET DIVERS

Les thèmes ci-après furent discutés:

- ▶ Condition pour pouvoir établir des PAP et PAG
- ▶ Respect du droit d'auteur (Presse, modification au cours de la vie des bâtiments)
- ▶ Construction du nouveau siège.

Le président remercia les membres pour la confiance exprimée au Conseil de l'Ordre et demanda à tout membre intéressé de participer de manière active aux actions de l'OAI.

Le président clôtura la séance et invita les membres au buffet dînatoire offert à l'issue de l'assemblée.



NEGOCIATION DES CONTRATS-TYPES ETAT

L'OAI a rencontré le **Ministre du Développement Durable et des Infrastructures Claude WISELER** le 27 octobre 2010 concernant le dossier des contrats-types Etat en négociation.

Une réunion a eu lieu le 6 avril 2011 avec le **Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics (ABP) Jean LEYDER** concernant plus généralement l'application des contrats-types actuellement en vigueur.

Suite à un rappel de notre part début juillet 2011, le Ministre a soumis ce dossier au Conseil de Gouvernement le 14 septembre 2011.

La proposition résultant de ce Conseil de Gouvernement, présentée par Claude WISELER à une délégation de l'OAI le 12 octobre 2011, est actuellement en cours d'étude.

Les membres seront informés à ce sujet lors des assemblées générales OAI du 27 octobre 2011.

NOUVELLE LOI SUR LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2011

L'OAI a rencontré la Commission parlementaire des Classes moyennes et du Tourisme le 4 octobre 2010. Lors de cette entrevue, l'OAI a présenté son avis sur le projet de loi n°6158 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, et notamment les trois points suivants :

- ▶ Période de «stage», c'est-à-dire l'accomplissement d'une pratique professionnelle, d'une durée de 2 ans pour la profession de l'architecte, de l'ingénieur de la construction et de l'urbaniste/aménageur. L'OAI accorde une grande importance à la pratique professionnelle puisqu'il s'agit de familiariser les jeunes diplômés ayant étudié à différentes universités avec le contexte luxembourgeois et les procédures nationales en vigueur. D'une manière générale, l'OAI propose d'introduire une formation continue obligatoire pour les stagiaires portant sur le cadre légal et réglementaire au Luxembourg, ainsi que sur le management de bureau et de la gestion de projet.
- ▶ Introduction d'une phase transitoire pour l'urbaniste/aménageur.
- ▶ Le grade de master doit être une condition pour l'accès aux professions libérales du secteur de la construction, ceci dans l'optique de la protection du consommateur.

Suite à la publication en date du 1^{er} mars 2011 de l'avis du Conseil d'Etat sur ce projet de loi, et suite aux dépôts des amendements de la Commission parlementaire des Affaires intérieures le 3 mars 2011 (cf. page 13), l'OAI a retravaillé son avis afin, entre autres, de faire le lien avec la définition de la profession d'ingénieur-conseil dans la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil. Il a été transmis à **Madame Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes moyennes**, le 31 mars 2011.

L'avis de l'OAI peut être consulté sur le site www.oai.lu dans la rubrique «bulletin / avis / newsletter oai» => «avis oai».

La loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement a été publiée au Mémorial A n°198 du 22 septembre 2011. Elle peut être consultée sur le site www.legilux.lu.

De nombreuses revendications de l'OAI ont été reprises, dont, entre autres :

- ▶ **Master ou équivalent pour l'exercice en tant qu'indépendant.**
- ▶ **Définitions claires des différentes professions OAI.**
- ▶ **Pratique professionnelle passe de 1 à 2 ans pour architecte, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur.**

Une circulaire aux membres à ce sujet est en cours d'élaboration.

AMENAGEMENT COMMUNAL ET DEVELOPPEMENT URBAIN (ACDU) : LOI ET RÉGLEMENTS GRAND-DUCAUX D'APPLICATION DU 28 JUILLET 2011

L'OAI a rencontré la Commission parlementaire des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police le 15 novembre 2010. Lors de cette réunion, les trois points saillants de l'avis de l'OAI ont été présentés :

- ▶ Qualifications nécessaires pour exercer en tant qu'urbaniste / aménageur et mesures transitoires.
- ▶ Réalisation des PAP par les architectes, les ingénieurs-conseils et les géomètres
- ▶ Dispositions transitoires

Malgré les avis du Conseil d'Etat, du Syvicol, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, la Commission parlementaire justifie la limitation de la réalisation des PAP «nouveau quartier» selon la nouvelle loi aux seuls urbanistes / aménageurs par la nécessité d'améliorer la qualité des PAP.

Suite à cette réunion, un avis détaillé de l'OAI / AULa a été transmis **aux membres de la Commission parlementaire** ainsi qu'au **Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région Jean-Marie HALSDORF**.

L'avis OAI / AULa peut être consulté sur le site www.oai.lu dans la rubrique «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

Cependant, la Commission des Affaires intérieures a confirmé sa position en déposant des amendements de son projet de loi (publiés le 3 mars 2011) dans le sens d'une limitation de la réalisation des PAP «nouveau quartier» aux seuls urbanistes / aménageurs.

Dès lors, l'OAI a interpellé le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER à ce sujet dans un courrier transmis le 31 mars 2011 et qui peut être consulté sur le site www.oai.lu dans la rubrique «bulletin / avis / newsletter oai» => «avis oai».

Les revendications principales de l'OAI étaient les suivantes :

- ▶ Amendement du projet de loi afin que les **projets d'aménagement particulier «quartier existant» et «nouveau quartier»** puissent être élaborés **soit** par un urbaniste ou aménageur tel que déterminé par l'article 7(2), **soit par un homme de l'art conformément à l'article 1^{er} de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil,...**
- ▶ Amendement du projet de loi afin que les **personnes actuellement qualifiées pour réaliser des plans d'aménagement généraux restent qualifiées** sans autre stage, sous réserve de s'inscrire à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils dans la section recouvrant les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire endéans une période de trois ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi.
- ▶ Amendement du projet de loi afin que la définition de la profession d'urbaniste / aménageur maintienne le caractère **d'une profession libérale** et que les urbanistes / aménageurs doivent obligatoirement s'inscrire à l'OAI.

La loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi ACDU et les règlements grand-ducaux d'application ont été publiés au Mémorial A n°157 du 29/07/2011. Ces textes peuvent être consultés sur www.legilux.lu.

A court terme, l'OAI a pris l'initiative de réunir le 15 juillet 2011 les acteurs en la matière, à savoir Ministère de l'intérieur / Ministère des Classes moyennes / Université du Luxembourg / OAI / AULa afin d'élaborer une stratégie de transition.

Suite à cette réunion, des documents approuvés par le Ministère des Classes moyennes et le Ministère de l'Intérieur ont été mis à disposition des membres de l'OAI en la matière.

En outre, deux séances d'information pour les membres OAI sur les nouveautés de la loi ACDU, suivies par près de 240 membres, ont été organisées au CRP-Henri Tudor (Luxembourg-Kirchberg) le 4 août 2011 et le 28 septembre 2011.

Envois aux membres en la matière :

a) Envoi par mail (22/07/2011) et par courrier (25/07/2011)

▶ [Circulaire OAI n°29 aux membres de l'OAI: Autorisation d'établissement urbaniste/ aménageur](#)

▶ [Vue synoptique 07/2011 de la transition vers les lois 2011 ACDU et droit d'établissement](#)

▶ [Procès-verbal de la réunion Ministère de l'intérieur / Ministère des Classes moyennes / Université du Luxembourg / OAI / AULa du 15 juillet 2011](#)

▶ [Circulaire 2930 MI du 8 juillet 2011 aux communes](#)

b) Newsletter Août 2011 (pt 3.)

c) Newsletter Septembre 2011 (pt 2.)

d) Newsletter Septembre 2011 BIS (pt 1. et 2.)

e) Newsletter Octobre 2011 (pt. 4.)

Les membres peuvent consulter ces documents dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «envois aux membres».

ENTREVUE DU 10 NOVEMBRE 2010 AVEC LA COMMISSION PARLEMENTAIRE « LOGEMENT »

Cette réunion très positive a porté notamment sur les points suivants :

- ▶ Situation actuelle de la construction : Pacte logement, Services proposés par les architectes et les ingénieurs-conseils aux communes en matière de logement,...
- ▶ Loi ACDU : qualité aussi bien urbanistique que procédurale des PAP
- ▶ Certificat de performance énergétique (vacance de la mission de contrôle du construit),...
- ▶ La nécessité de contrôle sporadique a notamment été soulignée.
- ▶ Réduction/abrogation éventuelle du Bëllegen Akt

Une visite commune de la Commission Parlementaire Logement et de l'OAI de rénovations énergétiques de logements a eu lieu le 15 juin 2011.



Les réflexions de l'OAI au sujet du Pacte Logement peuvent être consultées sur le site www.oai.lu dans la rubrique «bulletin / avis / newsletter oai» => «avis oai».



FOIRE DE L'ETUDIANT 2010 DU 11 AU 12 NOVEMBRE 2010

L'OAI a participé à la Foire de l'Etudiant 2010 les 11 et 12 novembre 2010 avec son stand d'information.

ENERGIEAGENCE

1^{ÈRE} JOURNÉE DE LA MAISON PASSIVE AU LUXEMBOURG
LE 12 NOVEMBRE 2010

Comment puis-je m'offrir un standard de confort élevé pour ma maison? Pourquoi certains investissements sont-ils durables contrairement à d'autres ? Quelle est la définition officielle du terme « maison passive » au Luxembourg ? Quel est le niveau d'expérience dans l'implémentation de ce standard de construction ?

Voici une partie des questions sur lesquelles se sont penchés des scientifiques, des architectes et ingénieurs ainsi que des entreprises artisanales dans le cadre de la 1^{ère} journée de la maison passive tenue le 12 novembre 2010 dans la Salle des Fêtes de la Chambre des Métiers.

Le standard de construction conçu en Allemagne est à ce jour mondialement reconnu; la preuve est qu'il est actuellement possible de construire, voire d'assainir de façon durable, confortable et économique. Ceci explique le vif intérêt dont ont témoigné les experts invités à cet événement par « energieagence Lëtzebuerg », la Chambre des Métiers et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

Plus de 200 personnes ont assisté au programme de conférences: **Michel Brachmond**, Directeur adjoint de la Chambre de Métiers a accueilli les invités, suivi de **Birgit Knoch**, experte en maison passive de l'« energieagence Lëtzebuerg », qui a développé la notion de « maison passive » et les incidences sur les exigences de confort actuelles. **Joachim Probst**, représentant du «Passivhausinstitut» à Darmstadt, a enchaîné en présentant la mise en pratique et la rentabilité d'un tel projet.

Le programme s'est poursuivi avec l'intervention de **Markus Lichtmess** (Goblet Lavandier & Associés), qui est revenu sur le plan luxembourgeois en comparant les définitions de la maison passive au Luxembourg et en Allemagne.

Pendant la pause, les invités en ont profité pour visiter l'exposition qui a accompagné l'événement et qui a présenté des produits de construction spécifiques pour maison passive aujourd'hui disponibles sur le marché luxembourgeois. L'OAI a contribué à l'exposition avec des panneaux illustrant des projets de maisons passives planifiées et réalisées au Luxembourg.

Albert Goedert (Atelier d'Architecture BENG) et **Claude Schmitz** (Schmitz & Hoffmann Architectes) ont repris la parole après la pause pour présenter les maisons passives qu'ils ont réalisées. **Jean- Paul Thiefels** (Association N. Arend & C. Fischbach) a partagé ses expériences en matière de construction massive et **Dirk Plattes** (Steffen-Holzbau) a présenté un système de construction en bois disposant des mêmes propriétés qu'une construction massive.

Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, a clôturé le programme de conférences en félicitant l'initiative de l'« energieagene » et le programme de formations que ces derniers vont offrir en ce domaine. **Pierre Wolff**, directeur de l'energieagence Lëtzebuerg a animé l'ensemble de l'événement, à l'issue duquel la Chambre de Métiers a convié à un verre d'amitié. Les retours sur cet événement ont été globalement positifs; les planificateurs sont visiblement de plus en plus enclins à soutenir l'implémentation de la Directive européenne.

Directive européenne

Le Parlement Européen et le Conseil Européen perçoivent un potentiel de taille dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et ont par conséquent voté une Directive adaptée sur la performance énergétique des bâtiments, d'après laquelle les Etats membres sont incités à développer des plans nationaux en vue d'augmenter le nombre de bâtiments à consommation d'énergie nette nulle. Les maisons passives ne correspondent pas encore au standard de consommation d'énergie nulle mais représentent une étape intermédiaire optimale. Le concept de la maison passive prévoit une réduction des déperditions tout en optimisant l'enveloppe thermique et les installations techniques de façon rentable et durable.

L'écart pour arriver au bâtiment à consommation d'énergie nulle est minimal et peut être franchi moyennant des techniques régénératives de conversion d'énergie d'ores et déjà existantes.

CONFÉRENCE SUR LE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS FONCTIONNELS À LA BCEE LE 17 NOVEMBRE 2010

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE) a organisé en partenariat avec l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur une conférence sur le certificat de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels le 17 novembre 2010 au siège Rousegärtchen de la BCEE.

RÉUNION DU FORUM EUROPÉEN DES POLITIQUES ARCHITECTURALES À LIÈGE LE 19 NOVEMBRE 2010

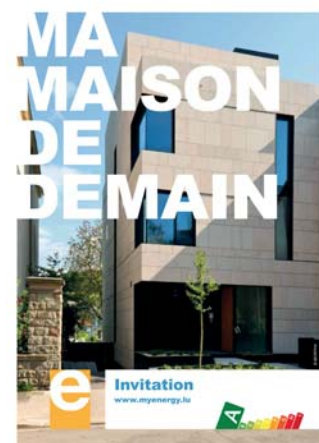


Le Ministère de la Culture, la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie et l'OAI ont participé à la réunion du forum européen des politiques architecturales (EFAP) à Liège le 19 novembre 2010.

Vous trouverez plus d'informations sur l'EFAP sur le site www.efap-fepa.eu.

MYENERGY

PARTICIPATION A L'EXPOSITION "MA MAISON DE DEMAIN" DU 26 NOVEMBRE 2010 AU 15 JANVIER 2011



Le bâtiment passif représente le standard optimal et se trouve actuellement en plein essor au Luxembourg. Il est important d'expliquer les principes et les avantages des constructions passives aux maîtres d'ouvrage, ingénieurs et architectes, afin d'implémenter davantage ce standard dans les habitudes et projets de construction.

L'exposition «Maisons passives : Ma Maison de demain», organisée par myenergy avec l'OAI et la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, a été présentée du 26 novembre 2010 au 15 janvier 2011 à la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

L'OAI a présenté 7 réalisations de maisons passives.

L'exposition sera ensuite proposée dans le pays. Elle a notamment été présentée au myenergy-infopoint Naturpark Our du 21 mars au 14 avril 2011.

Les panneaux OAI peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «expositions».



PUBLICATION DANS LA REVUE ATHOME

L'OAI a publié dans la revue atHome New Homes de novembre 2010 sa brochure «Construire : de l'idée à la réalisation avec votre architecte et ingénieur-conseil».

En outre, l'OAI a participé au 2^{ème} dossier d'atHome Magazine sur l'Energiepass (publié janvier 2011). Imprimée à 10.000 exemplaires et largement distribuée au Luxembourg, cette brochure permet d'améliorer la visibilité des membres de l'OAI actifs dans le domaine du CPE (certificat de performance énergétique) et du Conseil en Energie.

D'autre part, l'OAI est présent sur le site www.athome.lu dans la rubrique «Construire». En effet, le lien « Trouver un architecte - ingénieur-conseil » dans l'encart « Les partenaires indispensables » dirige les utilisateurs vers le site www.oai.lu.

UIA

COP 16, LA CONCEPTION ARCHITECTURALE RESPONSABLE AU RENDEZ-VOUS

L'Union Internationale des Architectes (UIA) était une nouvelle fois très présente, lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, qui s'est ouverte à Cancun au Mexique, le 29 novembre 2010.

Louise Cox, Présidente de l'UIA, conduisait une délégation d'architectes qui ont pu exprimer la volonté de la profession de contribuer par la conception architecturale responsable, au respect de l'environnement et de la planète.

Après une marche réunissant plus de deux cents architectes à travers le «Village du changement climatique», espace de dialogues ouvert aux organisations non gouvernementales, Louise Cox a officiellement signé au nom de l'UIA et des architectes du monde, la Communication de Cancun.

Ce texte, destiné aux autorités gouvernementales, s'inscrit dans la Stratégie de la conception architecturale responsable, lancée par l'UIA à Copenhague en décembre 2009, lors de la précédente Conférence des Nations unies, COP 15.

Un forum de deux journées, organisé par la Fédération des collèges d'architectes de la république mexicaine (FCARM) réunissait des experts internationaux et d'éminentes personnalités de l'UIA parmi lesquelles : **Sara Topelson de Grinberg et Vassilis Sgoutas**, anciens présidents de l'UIA, **Young-Jip Choi**, Président de la section coréenne de l'UIA, **Nikos Fintikakis**, Directeur du programme de travail de l'UIA sur les énergies renouvelables et **Fanuel Motsepe**, Président de la section d'Afrique du sud de l'UIA.

Vous trouverez plus d'informations sur la participation de l'UIA à Cop 16 sur le site www.uia-architectes.org.

20 ANS DU CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE)



© CAE

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) a fêté le 3 et 4 décembre 2010 ses 20 ans à Bruxelles. A cette occasion, tous les présidents, dont **Georges REUTER**, président en 1991, et **Marie LUCAS**, présidente en 2005, ont été invités.

En outre, le projet A + P KIEFFER OMNITEC du bureau **CHRISTIAN BAUER & ASSOCIES ARCHITECTES** a été présenté dans le cadre d'une exposition sur l'architecture durable proposée lors de cette manifestation qui reprenait un projet par pays membre.

Vous trouverez plus d'informations sur le CAE sur le site www.ace-cae.org.

LIVRE SUR LE FESTIVAL DES CABANES OAI / SNJ 2010



Suite au succès de la première édition du « Festival des cabanes » en 2007, le Service National de la Jeunesse (SNJ) et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) ont décidé de réitérer ce concours de la créativité et de la construction tous les trois ans. C'est ainsi qu'en 2009, un appel à projets fut lancé par les organisateurs. Dans le cadre des festivités du 25^{ème} anniversaire des Accords de Schengen, les jeunes se sont vus confrontés au défi de développer des concepts autour du thème « Au-delà des frontières ».

Contrairement à l'édition de 2007, les organisateurs ont lancé pour la présente édition deux concours parallèles.

Le premier s'adressait à des jeunes de 12 à 25 ans pour la construction d'une cabane temporaire et le deuxième concours s'adressait aux jeunes étudiants en architecture ou ingénierie, et aux élèves de l'enseignement secondaire – régime de technicien – division « génie civil », ayant moins de 27 ans.

Le jury, composé de différentes personnes du secteur de la jeunesse, de l'architecture, de l'art et du journalisme a choisi 35 cabanes parmi les 60 projets remis, dont une cabane durable. Le jury fut surtout surpris par la qualité des textes de description remis. Les jeunes ont témoigné d'une réflexion et d'une analyse extraordinaires de notre société; le thème fut interprété au sens large et vous pourrez vous laisser convaincre par vous-mêmes au fil des pages de cette brochure.

C'est dans ce contexte que le jury a décidé de décerner une mention spéciale sur base du texte remis. Elle figure également dans cette brochure.

La cabane durable sélectionnée sera installée de façon permanente à Remerschen, faisant partie intégrante d'une nouvelle aire de jeux sur le site des Baggerweieren. Ce projet a su convaincre le jury par son originalité et son audace de conception. Il s'agit d'un concept qui sort de l'ordinaire, surtout par rapport à la notion de cabane. Le projet est une pièce design, tout comme un espace de repos et de mouvement. Cette idée réunit l'aspect ludique et la réflexion architecturale.

Finalement 240 jeunes ont construit 33 cabanes du 14 au 16 juillet 2010 sur le site des Baggerweieren à Remerschen et 3.600 visiteurs sont venus découvrir cette exposition hors normes du 17 juillet au 1^{er} août 2010 ; exposition qui a documenté le potentiel de créativité des jeunes dans un domaine original, leur sensibilité en matière d'architecture et leur envie d'assurer le rôle de futur maître d'ouvrage conscient de sa responsabilité pour un cadre de vie durable.

Le catalogue retrace toute l'aventure du Festival des Cabanes : de la sélection par le jury à l'exposition, en passant par les tentes du monde et les animations. Le catalogue met en avant l'imagination et la créativité dont ont fait preuve tous nos jeunes constructeurs.

Info sous : www.snj.lu www.cabanes.lu www.oai.lu

Le catalogue est disponible sur simple demande par mail à oai@oai.lu.



© Anouk Antony / WORT

RÉUNION DE CONCERTATION AVEC L'ILNAS LE 2 FÉVRIER 2011

L'OAI a rencontré l'Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) le 2 février 2011.

Lors de cette réunion, le processus de validation des annexes nationales aux Eurocodes, la mise en place du GIE « Agence pour la normalisation » par l'ILNAS, et le projet de recherche pour l'établissement d'un recueil de tous les textes applicables en matière de construction (Portail de la Construction) ont été, entre autres, abordés.

Il a également été décidé d'organiser une séance d'information sur l'ILNAS et ses attributions jeudi 30 juin 2011.



REMERCIEMENT ET RENFORCEMENT DU SECRÉTARIAT OAI

Le directeur Pierre HURT a remercié **Véronique CYRON** (à droite sur la photo) pour 10 ans au service de l'OAI en tant qu'assistante lors d'une réception le 13 janvier 2011.

En outre, il a accueilli la nouvelle secrétaire **Lucie GOUVEIA** (à gauche sur la photo).

RÉUNIONS DE CONCERTATION AVEC L'IFSB

L'OAI a rencontré l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) le 9 février et le 12 avril 2011 afin d'aborder notamment le dossier des brevets de technicien supérieur (BTS).

Le Lycée Technique Josy Barthel de Mamer propose depuis septembre 2010 un BTS «Conducteur de travaux» organisé en collaboration avec l'IFSB.

D'autre part, le groupe de travail OAI « BTS » prépare actuellement un BTS «Infrastructures et Bâtiments», orienté vers les besoins des membres de l'OAI et qui sera lancé en septembre 2012 dans ce même Lycée.

Ces réunions ont porté, entre autres, sur la recherche de membres OAI qui seraient prêts à donner des cours dans le cadre de ces BTS, afin de proposer aux étudiants un enseignement proche de la pratique professionnelle.

En outre, il a été décidé d'organiser des réunions de concertation entre les différents organismes qui proposent des formations (OAI, CRP-Henri Tudor, Uni, IFSB, Chambre de Commerce) afin de dégager des synergies.

Les membres OAI, disposés à tenir des cours au sein de ces BTS en tant que chargé de cours, sont priés de contacter le secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu).

COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DSA «URBANISME ET ENVIRONNEMENT»



Le Département de la Simplification Administrative (DSA) a organisé de nombreux groupes de travail destinés à modéliser les 4 procédures suivantes et de dégager des simplifications possibles :

- ▶ Reclassement et viabilisation d'une zone verte en zone commerciale et artisanale
- ▶ Installation d'un atelier de garage dans une zone commerciale et artisanale (anciennement zone verte)
- ▶ Création et viabilisation d'un nouveau quartier en zone mixte
- ▶ Implantation d'une boucherie dans un nouveau quartier en zone mixte

Une douzaine de membres architectes et ingénieurs de l'OAI, impliqués dans ce projet, ainsi que le secrétariat de l'OAI ont investi de nombreuses heures de travail afin que la modélisation soit aussi précise et proche de la réalité du terrain que possible et les propositions de simplification pertinentes et constructives.

Une des suites données à ce projet est la mise en place d'un guichet unique «Urbanisme» pour le suivi des dossiers en la matière.

En octobre 2011, l'OAI a remis une proposition de collaboration au Ministère d'Etat visant l'élaboration d'une sélection de «questions-réponses» qui permettra de mieux guider les acteurs concernés par des procédures administratives dans le cadre de ce guichet.



Le programme 2010-2014 du DSA peut être consulté sur le site www.simplify.lu



FOIRES DE L'ENERGIE ORGANISÉES PAR KLIMAWELT

L'OAI a participé aux Foires de l'Énergie organisées par KlimaWelt à Lorentzweiler du 11 au 13 février 2011 et à Hesperange du 18 au 20 mars 2011.

Francis DIEDERICH, architecte, a donné une conférence dans le cadre de ces manifestations sur le thème «le passeport énergétique - Energiepass».

En outre, l'OAI a présenté 7 réalisations de maisons passives. Les panneaux OAI peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «expositions».

RÉUNIONS AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'OAI a rencontré **Germain DONDELINGER** du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche le 16 février 2011 et le 22 mars 2011.

Lors de la première réunion, portant sur la **directive «Qualifications professionnelles»**, l'OAI a réaffirmé qu'en ce qui concerne les études, il souscrit pleinement au consensus au sein des architectes européens, à savoir d'établir le master comme diplôme minimum pour pouvoir exercer la profession indépendante d'architecte ou d'ingénieur-conseil, suivi d'une pratique professionnelle de 2 ans auprès d'un architecte ou d'un ingénieur-conseil établi après l'obtention du diplôme.

Lors de la seconde réunion, la mise en place d'un **registre professionnel** parallèlement au registre des titres a été discutée.

URBAN LIVING DIFFERDANGE DU 11 AU 13 MARS 2011

L'OAI a présenté ses expositions « La rénovation énergétique dans l'habitat » de l'Oeko-Foire 2010, et « Habitat durable: Bauen im Bestand / Construire dans l'existant » de la Semaine Nationale du Logement 2010 à la 3ème édition de « Urban Living Differdange ».

Les panneaux OAI de ces expositions peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «expositions».

Une permanence de membres OAI a fourni aux personnes intéressées des renseignements de première source quant aux domaines de l'architecture et de l'ingénierie.

RÉUNIONS AVEC L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG CONCERNANT LA FORMATION CONTINUE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'OAI a rencontré **Christian SCHULTZ** et **Tobias CHILLA**, responsables de la formation continue en aménagement du territoire (FCAT) de l'Université du Luxembourg, le 16 mars et le 28 septembre 2011.

Lors de ces réunions, la reconnaissance de cette formation dans le cadre de la loi ACDU et de la loi sur le droit d'établissement (cf. pages 10 et 11) pour pouvoir exercer la profession libérale d'urbaniste-aménageur a été discutée.

Le contenu de cette formation sera mis à jour et axé dès le début plus fortement sur le PAG, le PAP « Nouveau quartier » et le PAP « Quartier existant ».

Le contingent sera augmenté de 25 à 30 personnes.

Lors de la réunion Ministère de l'intérieur / Ministère des Classes moyennes / Université du Luxembourg / OAI / AULa du 15 juillet 2011, il a été confirmé que la formation FCAT remplit les critères concernant la formation supplémentaire d'un an requise pour obtenir l'autorisation d'établissement en tant qu'urbaniste-aménageur.

Un comité de pilotage de cette formation a été mis en place avec, entre autres, des délégués de l'OAI.

Vous trouverez plus d'informations sur cette formation sur le site <http://fcad.uni.lu/>.

MYENERGY DAYS DU 29 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2011 DANS LES HALLS DE LUXEXPO



La présence de l'OAI lors de cette manifestation était assurée par les expositions « La rénovation énergétique dans l'habitat » de l'Oeko-Foire 2010 et « Bauen im Bestand » de la Semaine Nationale du Logement 2010, proposées au niveau de l'entrée, par un stand dans le hall où les membres actifs dans le domaine du conseil en énergie pouvaient se présenter, et par 2 conférences des architectes **Albert GOEDERT** et **René WITRY**.

RÉUNION DU COMITÉ ÉLARGI DES ARCHITECTES LE 5 AVRIL 2011

Soucieux de mieux cerner les attentes des membres et de préparer la stratégie des architectes au sein de l'OAI, une réunion élargie du Comité des Architectes a été organisée le 5 avril 2011 au chalet « An der Géisserei » à Luxembourg-Eich.

Après un suivi des dossiers prioritaires de l'exercice en cours, à savoir contrats-types Etat, collaboration entre membres OAI (maîtrise d'œuvre), siège OAI, amendements de la loi OAI, de la loi ACDU et de la loi sur le droit d'établissement et une présentation de la documentation OAI, une discussion sur des thèmes divers a été entamée (fiches de travail destinées aux membres sur des thèmes professionnels, sensibilisation dans les écoles, formations continues, Bauhärepräis 2012,...).



PREMIER GUIDE D'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE DU LUXEMBOURG BROCHURE ET SITE WWW.ARCHITECTOUR.LU

Ce premier guide d'architecture contemporaine du Luxembourg présente huit itinéraires à travers le Grand-Duché et vous propose la découverte de 118 réalisations.

L'architecture en tant qu'expression de l'identité, de la culture et de l'histoire d'un peuple a toujours fasciné les voyageurs. L'architecture contemporaine compte souvent parmi les softskills d'une destination, car elle traduit la qualité de vie, la capacité d'innover, la relation au passé, à l'espace, au climat et à la nature. Elle exprime aussi la relation à l'environnement. L'architecture témoigne de l'intégration des produits régionaux dans les constructions modernes. Ensemble avec le patrimoine architectural du passé, la création contemporaine dans le domaine de l'architecture, contribue à l'attrait d'une destination.

Un groupe de travail - constitué de **délégués de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils**, à savoir les architectes Ralph BINGEN, Thierry CRUCHTEN, Albert GOEDERT, Romain HOFFMANN et Jean-Claude WELTER et le directeur Pierre HURT, d'un **délégué de l'Office National du Tourisme** représenté par son directeur Dr Robert L. PHILIPPART et d'un **délégué de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie**, Alain LINSTER - a procédé à une sélection d'édifices publics et privés à caractère représentatif et exemplaire.

En accord avec les maîtres d'ouvrages, le groupe de travail a créé **plusieurs itinéraires régionaux de découvertes** facilitant le repérage de la création architecturale de qualité et à caractère innovateur. Certains de ces itinéraires facilitent la découverte en randonnée pédestre ou à vélo.

Un bref descriptif renseigne sur le parti architectural, l'architecte, l'ingénieur-conseil, l'année de réalisation, l'adresse avec les coordonnées GPS, etc.

La présente brochure et son site Internet www.architectour.lu s'inscrivent dans la panoplie des activités de promotion que l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils lancées en faveur de l'architecture et de l'ingénierie au Luxembourg. Citons parmi celles-ci, le Guide OAI Références Membres, le concours d'architecture « Bauhärepräis » ou encore les différentes expositions auxquelles l'OAI participe (Oeko-Foire, Semaine Nationale du Logement,...).

La brochure peut être téléchargée sur le site www.architectour.lu. Elle est également disponible dans les bureaux touristiques au Grand-Duché. En outre, elle vous sera envoyée sur simple demande par courriel ou par télécopie à l'ONT (info@visitluxembourg.lu; fax : (+352) 42 82 82 38) ou à l'OAI (oai@oai.lu; fax : (+352) 42 24 07).

La brochure est présentée avec notre partenaire Editus.lu / Habiter.lu et nos partenaires médias RTL et Luxemburger Wort.

S'agissant d'une 1^{ère} expérience, nous sommes tout à fait ouverts à vos suggestions pouvant enrichir la prochaine édition prévue dans 3 ans.

Un groupe de 24 personnes de 20 à 70 ans, guidé par **Jean-Claude WELTER, architecte**, ont suivi l'itinéraire « moselle » à vélo samedi 23 juillet 2011.

En collaboration avec l'OAI, RTL diffuse chaque samedi soir à 19h50 **le magazine télé Architectour.lu**, basé sur le guide d'architecture contemporaine du Luxembourg.

Chaque magazine présente en images un des 118 projets représentant la diversité architecturale du pays.



Les reportages déjà diffusés sur RTL TV à ce jour sont les suivants :

- ▶ Centre socio-culturel Ville de Luxembourg (<http://perma.rtl.lu/v/41859>)
- ▶ Auberge de Jeunesse, Remerschen (<http://perma.rtl.lu/v/42939>)
- ▶ Centre des Arts pluriels, Ettelbruck (<http://perma.rtl.lu/v/43415>)
- ▶ Auberge de Jeunesse Echternach (<http://perma.rtl.lu/v/43857>)
- ▶ Trifolion Echternach (<http://perma.rtl.lu/v/44321>)
- ▶ Administration communale, Junglinster (<http://perma.rtl.lu/v/44791>)
- ▶ Villa Hadir, Differdange (<http://perma.rtl.lu/v/47923>)
- ▶ Pavillon Skip, Esch-sur-Alzette (<http://perma.rtl.lu/v/48377>)
- ▶ Passerelle, Esch-sur-Alzette (<http://perma.rtl.lu/v/48923>)

Editus.lu a également publié dans sa revue Habiter.lu un **reportage sur une des réalisations d'architectour.lu**. D'autres reportages suivront dans les prochaines éditions de ce magazine.

2^{ÈME} JOURNÉE OAI « PRESSE, MÉDIAS / ARCHITECTURE, INGÉNIERIE, URBANISME »



Une 2^{ème} Journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme » a eu lieu le 3 mai 2011 au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg. Cette rencontre entre journalistes, architectes et ingénieurs-conseils au sujet du respect des droits d'auteur des concepteurs et d'une meilleure communication entre la presse / médias et le monde de l'architecture et de l'ingénierie, a rassemblé une vingtaine de rédacteurs en chef et journalistes et une dizaine de membres OAI.

Après l'accueil des participants par **Bob STROTZ, architecte, Président de l'OAI**, le Conseil de Presse et l'OAI ont fait le point sur l'application de la charte signée lors de la précédente journée le 13 octobre 2009.

Ainsi, **Joseph LORENT, Président du Conseil de Presse**, a rapporté qu'après quelques mises au point au début de l'application de la charte, il y a eu des effets très positifs, et la communication entre journalistes et architectes et ingénieurs-conseils s'est améliorée. On constate également une présence plus régulière et une mention des concepteurs pour la présentation de leurs réalisations.

En outre, une formation de deux ans sera rendue obligatoire pour les stagiaires pour devenir journaliste. L'idée serait peut-être d'intégrer une formation sur l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme dans ce cadre.

Pierre HURT, Directeur de l'OAI, a rappelé les points principaux de la charte OAI / Conseil de Presse : « Droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils et Communication entre concepteur et journaliste », la note sur les droits d'auteur en matière d'architecture et d'ingénierie, et l'aide mémoire « présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI ».

Il a également présenté la nouvelle proposition de l'OAI, à savoir de rendre « obligatoire » l'insertion d'une **info-box** selon l'exemple ci-contre pour toutes les présentations de réalisations de membres OAI dans la presse.

La brochure architectour.lu a ensuite été présentée par **Thierry CRUCHTEN, architecte, Secrétaire Général de l'OAI**, et par **Jean-Claude WELTER, architecte**, membre du groupe de travail ayant développé ce projet.

Christian BAUER, Président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (FAI) et **Andrea RUMPF, Directrice de la FAI**, ont exposé le travail de transmission et de communication de la Fondation.

Les discussions constructives lancées à l'issue de ces différents exposés, se sont poursuivies autour d'un déjeuner convivial auquel ont assisté des journalistes de la Grande Région.

Support pour les membres OAI

Afin d'aider les membres dans leur relation avec les médias, et notamment la presse écrite, l'OAI a préparé un aide-mémoire «Présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI», disponible en français et en allemand dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «dossier presse».

Info-box

Maître d'ouvrage:
Architecte:
Ingénieurs-Conseils:
Surface / volume:
Coût:
Durée de construction:



VERÖFFENTLICHUNG «RAUM FÜR KINDER» 9. MAI 2011



Die Confédération Caritas Luxembourg hat sich seit 2001 dem Thema der Kindertagesbetreuung gewidmet. Im Rahmen der EQUAL-Projekte FOGAflex und QUALiflex wurden neue Formen von Kindertageseinrichtungen in Luxemburg getestet und mit internationalen Partnern weiterentwickelt u.a. VBJK (Universität Gent), IAQ (Universität Duisburg). Die rege Bautätigkeit in den Gemeinden veranlasst zu einer Zwischenbilanz in Sachen Raumentwicklung, um die von der Abteilung Recherche & Développement gesammelten Erkenntnisse und Erfahrungen zur Verfügung zu stellen und, zusammen mit dem Luxemburger Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, ein Sprungbrett zur Weiterentwicklung zu bilden.

Eine Eingangshalle, durch die hunderte von Kindern strömen, ist somit noch kein Ort der Begegnung. Ein genormter Gruppenraum mit Spielzeug in allen Ecken bietet nicht unbedingt Platz für Erfahrung. Eine Auffangstruktur für Kinder berufstätiger Eltern wird nicht automatisch zum Raum für Kinder. Eine Kindertageseinrichtung ist in allererster Linie eine Bildungseinrichtung, die allen Kindern gerechte Zukunftschancen ermöglichen soll. Investition in Bildung hat ihren Preis – nicht in Bildung zu investieren ist allerdings nicht nur weit unwirtschaftlicher, sondern auch gesellschaftsschädigend und ungerecht. Investitionen in eine kindgerechte Architektur, die Lernprozesse unterstützt, sind direkte Investitionen in Bildung. Wenn Investitionen in Raum für Kinder den manchmal knappen Gemeindekassen viel abverlangen, sollten sie sich auch lohnen: durch die Entstehung von Platz für Erfahrung und von Orten der Begegnung. Ein Blick aus der Perspektive des Kindes zeigt, worauf es ankommt.

Ziel dieses Buches ist es, Bedürfnisse von Kindern aufzuzeigen, um hieraus die Bedingungen, die sich an einen Raum für Kinder stellen, abzuleiten. Der Einfluss des Raums auf die Kinder und auf die Arbeit mit Kindern wird den Leserinnen und Lesern bewusst gemacht. Wie kann Raum für die pädagogische Arbeit genutzt werden? Wie muss er gestaltet sein, um sowohl eine angenehme wie auch anregende Lebenswelt für Kinder zu bieten? Dieses Buch wendet sich an Politiker und Architekten, an Pädagogen und Eltern, an all jene, die in irgendeiner Form den Lebensraum von Kindern mitgestalten. Das Buch soll Anreize zum Nachdenken, zum Überdenken und Querdenken geben. Es soll nicht zu „Luxusherbergen“ für Kinder verleiten, sondern klar machen, wo und wie Raum zur Entfaltung gebraucht wird. Dies ist kein Handbuch, das fertige Lösungen liefert. Vielmehr macht es auf die komplexen Beziehungen zwischen Kindern und ihrer Umwelt aufmerksam. Die einzelnen Bedürfnisse lassen nicht nur „eine“ richtige Lösung zu. Auch ist sich die wissenschaftliche Gemeinschaft nicht immer einig. Manchmal werden mehr Fragen aufgeworfen als Antworten geliefert. Allein die Fragen zu kennen, kann hilfreich sein, um zu entscheiden, wo Kompromisse bei der Planung eingegangen werden können und wo nicht. Nach einem kurzen Rückblick auf den Entwicklungsschub von Kindertageseinrichtungen seit der Einführung der Maisons Relais 2005 und die neuen, daran geknüpften Herausforderungen (u.a. an die Infrastrukturen), werden im ersten Teil die pädagogischen Grundsätze einer modernen Bildung, Erziehung und Betreuung ab der Geburt kurz vorgestellt. Im zweiten Teil stehen dann die einzelnen kindlichen Bedürfnisse im Mittelpunkt. Wie muss in der pädagogischen Arbeit auf spezifische Bedürfnisse eingegangen werden und wie kann der Raum hier eine kindgerechte Antwort liefern?

Dank der Finanzierung durch die Confédération Caritas Luxembourg, den Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils und der Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, sowie freiwilliger Leistungen von 1Plus, Imprimerie Faber, Papyrus und einiger Privatpersonen kann das Buch kostenlos an die Zielgruppen verschickt werden. Der Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils hat am 9. Mai 2011 eine Informationsrunde organisiert, um ihren Mitgliedern einen detaillierten Einblick zu verschaffen. In den großen Bibliotheken ist das Buch einer breiten Öffentlichkeit zugänglich.

Raum für Kinder

Ein Buch von **Danielle Schronen** und **Manuel Achten**, herausgegeben von der Confédération Caritas Luxembourg und dem Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils

VOYAGE D'ÉTUDES OAI À ISTANBUL DU 11 AU 15 MAI 2011

40 personnes ont participé à ce voyage très passionnant.



Vous trouverez d'autres photos des manifestations de l'OAI sur le site www.oai.lu à la rubrique «galerie photos».



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'EFCA LE 29 MAI 2011 À BERLIN

Gaston FLESCH, ingénieur-conseil, président de la section des ingénieurs-conseils de l'OAI, a participé à l'assemblée générale de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) à Berlin le 29 mai 2011.

Lors de cette manifestation, il a été élu membre du Board of Directors pour 3 ans.

La documentation concernant cette manifestation peut être consultée sur le site www.efcanet.org.



JOURNÉE DES PRÉSIDENTS OAI LE 20 MAI 2011

La réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre s'est tenue le 20 mai 2011 à Schoos.

Les contrats-types Etat, la maîtrise d'œuvre (interfaces de collaboration entre membres OAI ; image de nos professions), le nouveau siège et la révision de la loi OAI ont été, entre autres, abordés lors de cette réunion.



PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX 2011 : DISTINCTIONS HONORIFIQUES DE MEMBRES OAI

Françoise Hetto-Gaasch, Ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a procédé le 22 juin 2011 à la remise des décorations décernées aux membres OAI en présence de **Bob STROTZ**, président de l'OAI. Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne : Robert BECKER, architecte; Brigitte BRANDENBURGER, architecte; Françoise FOLMER, architecte; Léon GLODT, architecte; Marc GUBBINI, architecte; François HOFFMANN, architecte; Gilles KINTZELE, architecte; André MERKER, architecte; Christine MULLER, architecte; Christian ROTH, architecte.





VEILLE DE LA FÊTE NATIONALE AU NOUVEAU SIÈGE LE 22 JUIN 2011

L'OAI a organisé une réception avec vue ouverte sur le feu d'artifice depuis la terrasse au nouveau siège pour les membres du Conseil de l'Ordre et des Comités des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, ainsi que les présidents honoraires OAI et les présidents des autres copropriétaires pour la veille de la fête nationale le 22 juin 2011.

ENTREVUE DU 30 JUIN 2011 AVEC L'INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES (ITM)

Suite à l'octroi par le Ministère du Travail en avril 2011 des **agrément en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles**, l'OAI a rencontré le 30 juin 2011 **Robert HUBERTY**, Directeur adjoint de l'ITM.

Il importe notamment que les membres OAI recommandent aux maîtres d'ouvrage la désignation d'un coordinateur sécurité disposant du niveau d'agrément requis afin d'éviter tout problème en cas de contrôle de l'ITM, et de se retourner vers l'ITM en cas de questions quant à la situation d'un coordinateur déjà désigné ne disposant pas du niveau d'agrément requis par la taille du chantier (phase de transition...).

L'OAI a mis à jour sa circulaire aux membres n°13 en la matière. Ce document peut être consulté dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «circulaires aux membres».

1^{ÈRE} FAMILIJEFEST OAI DIMANCHE 3 JUILLET 2011

Cette première Fête des Familles de l'OAI à l'Auberge de Jeunesse du Lac d'Echternach a connu un beau succès avec la **participation de 90 personnes dont 40 enfants** autour d'un barbecue convivial.

Des animations étaient organisées pour les jeunes (atelier bricolage, trampoline).

Cette initiative sera renouvelée l'année prochaine. Retenez dès à présent la date du 8 juillet 2012!



REMERCIEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION OAI «DÉONTOLOGIE» LE 20 JUILLET 2011

Après 21 ans de collaboration, **René MASSARD, architecte**, a décidé de cesser son activité au sein de la Commission OAI «Déontologie».

Bob STROTZ, Président de l'OAI, l'a remercié au cours d'un repas donné en son honneur le 20 juillet 2011.

PARTICIPATION AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE DU 16 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2011

L'OAI a participé à cette manifestation, notamment lors de la table-ronde «Patrimoine bâti et efficience énergétique» du 22 septembre 2011 à laquelle a pris part **Martin LAMMAR, architecte**.

GUIDE OAI 2012 «RÉFÉRENCES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS



715 objets de votre cadre de vie vous intéressent ?

Voici ce qu'il vous faut : le nouveau **Guide OAI 2012 « Références Architectes et Ingénieurs-Conseils »** présentant les projets et réalisations de **139 bureaux d'architectes, 5 bureaux d'architectes d'intérieur et 43 bureaux d'ingénieurs-conseils.**

Voici une 9^{ème} brique à intégrer dans les solides fondations de vos connaissances du monde de l'architecture, de l'ingénierie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au Luxembourg.

Cette édition reprend pour la première fois des architectes d'intérieur, en attendant la publication de l'édition du 10^{ème} anniversaire, à laquelle seront également reprises les professions qui viennent d'être constituées de manière officielle, à savoir l'urbaniste-aménageur et l'architecte-paysagiste / l'ingénieur-paysagiste.

Les **715 références de cet ouvrage** permettent au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite avec le concours des architectes et des ingénieurs-conseils, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

Un seul ouvrage pour les membres de l'OAI ; témoignage de la volonté d'accentuer encore davantage la maîtrise d'œuvre intégrée des concepteurs en réponse aux besoins et attentes des maîtres d'ouvrage.

Preuve du franc succès de cet ouvrage qui montre la panoplie de la créativité et du savoir-faire des architectes, des architectes d'intérieur et des ingénieurs-conseils exerçant à titre d'indépendant au Luxembourg : depuis la 1^{ère} édition en 1994, le nombre de participants au guide a plus que doublé.

Dans un contexte où les acteurs commerciaux du domaine de la construction investissent des moyens publicitaires très lourds, l'Ordre se doit d'assurer la visibilité des œuvres de ses membres, qui sont soumis par leur déontologie à une certaine discrétion en matière de publicité.

Les membres OAI travaillent de manière indépendante et compétente dans l'intérêt des maîtres d'ouvrage et d'un développement durable et de qualité de notre cadre de vie.

Le livre a été présenté le 27 septembre 2011 par **Bob STROTZ, architecte**, Président de l'OAI, et **Gaston FLESCH, ingénieur-conseil**, Vice-Président de l'OAI, en présence de **Madame Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes Moyennes.**

Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI au prix de 25 euros TTC (6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg / Email : oai@oai.lu / Web : www.oai.lu), et dans de nombreuses librairies; ou bien en effectuant un virement de 25 euros TTC au CCP de l'OAI IBAN LU73 1111 1012 2049 0000, BIC CCPLULLL avec la mention «Guide 2012» et votre adresse complète.



OEKO-FOIRE DU 16 AU 18 SEPTEMBRE 2011

Cette année, l'OAI, le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE) et le CRP Henri Tudor ont eu pour objectif de sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur le **choix des matériaux en ce qui concerne la construction d'une maison passive.**

Le bilan CO2 d'une maison passive sur une durée de 50 ans étant très favorable, il devient intéressant d'analyser le bilan CO2 des matériaux mis en œuvre (« Graue Energie »). Cette valeur peut avoir une influence non négligeable sur le bilan global de la maison passive.

A cette occasion, un **programme interactif permettant de changer les matériaux d'une maison type** et de visualiser directement leur impact CO2 a été présenté.

Pour accompagner cet outil interactif, l'OAI a présenté des projets de maisons passives qui peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «expositions».

Une **permanence était assurée au stand par les architectes et les ingénieurs-conseils**, auteurs des réalisations exposées, de sorte que toute personne intéressée a pu recevoir des renseignements de première source quant au domaine de l'architecture / ingénierie.



TABLE-RONDE BCEE «L'ENERGIEPASS POUR BÂTIMENTS D'HABITATION : BILAN, EXPÉRIENCES ET PERSPECTIVES» LE 13 OCTOBRE 2011



200 personnes ont assisté à la **table-ronde «L'Energiepass pour bâtiments d'habitation: Bilan, expériences et perspectives»** organisée par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE) le 13 octobre 2011. **Thierry CRUCHTEN**, architecte, **Secrétaire Général de l'OAI**, a participé aux débats.

SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT DU 30 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2011



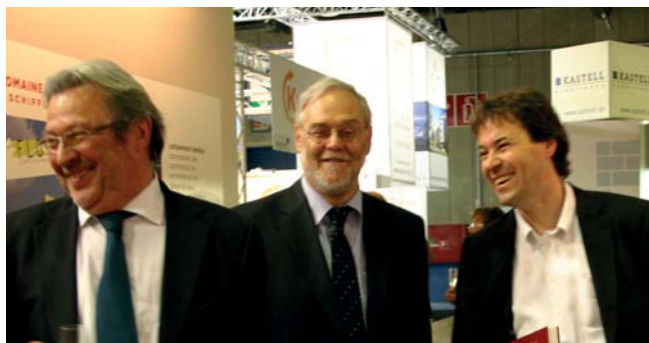
Encouragés par le succès considérable de ses expositions précédentes dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement (SNL), l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) proposa cette année en collaboration avec le Ministère du Logement une exposition sur le thème « **Dicht Bauen – Densifier** ».

Cette exposition était axée sur des réalisations ou projets en étude d'ensembles de logements collectifs à caractère innovant.

Une permanence était assurée au stand par les architectes et les ingénieurs-conseils, auteurs des réalisations exposées.

Afin de présenter le travail de l'architecte dans sa complexité, l'OAI montra la vitrine «**Construire une maison, du rêve à la réalité**» décrivant le processus de création et de développement d'un projet, des premières esquisses au projet final en passant par la maquette ou les plans d'exécution.

Le stand de l'Ordre présentait également la 9^{ème} édition du «**Guide OAI 2012 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils**».



FOIRE D'AUTOMNE 2011

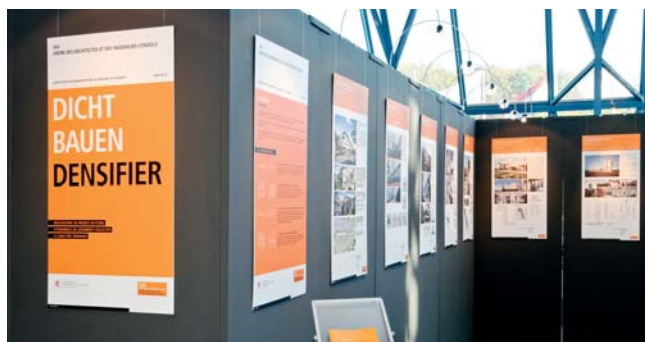
L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a participé à la foire d'Automne 2011 du 15 au 23 octobre 2011 dans les halls de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg avec l'exposition «Dicht Bauen - Densifier» en collaboration avec le Ministère du Logement. Cette exposition est axée sur des réalisations ou projets en étude d'ensembles de logements collectifs à caractère innovant.

Une permanence était assurée au stand par les architectes et les ingénieurs-conseils, auteurs des réalisations exposées.

Afin de présenter le travail de l'architecte dans sa complexité, l'OAI montra la vitrine «Construire une maison, du rêve à la réalité» décrivant le processus de création et de développement d'un projet, des premières esquisses au projet final en passant par la maquette ou les plans d'exécution.

Le stand de l'Ordre présente également la 9^{ème} édition du «Guide OAI 2012 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils».

Enfin, l'OAI a proposé en avant-première la brochure «Il y a du Génie dans votre quartier» présentant les multiples facettes de la profession d'ingénieur-conseil développée dans le cadre de la campagne «J'ai un plan pour ton avenir» qui sera lancée en novembre 2011.



SITE INTERNET DE L'OAI



L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a lancé son nouveau site Internet www.oai.lu. Mis à jour dans sa présentation et ses fonctionnalités, il offre une interface sobre et conviviale pour accéder aux diverses informations liées à l'activité de l'Ordre. La page d'accueil reprend notamment une rubrique « Services » proposant directement les liens vers les informations les plus demandées.

Le site conserve ses points forts essentiels :

- ▶ **l'annuaire des membres OAI, outil de recherche intuitif et multicritère (métier, activités, localités,...) pour accéder rapidement aux coordonnées des membres,...**
- ▶ une partie en libre accès pour le grand public reprenant des informations sur l'actualité de l'Ordre : avis sur les projets de lois et de règlements, activités (expositions, formations) et publications (Guide OAI « Références Architectes et Ingénieurs-conseils », brochures Energiepass, bulletins), la liste des membres de l'OAI offrant leurs services dans le domaine BAUEN & ENERGIE, la recommandation de contrat-type architecte pour le secteur privé, les formations continues OAI / CRP- Henri Tudor,...
- ▶ une rubrique emploi très active dans laquelle les membres de l'OAI peuvent mettre en ligne leurs offres et les personnes intéressées leurs demandes d'emploi
- ▶ les expositions de l'OAI qui peuvent être consultées en ligne en pdf
- ▶ un accès réservé aux membres avec des documents d'intérêt professionnel (circulaires aux membres, notes professionnelles, fiches de travail, documents pour les assemblées générales,...), les concours d'architecture et d'ingénierie publiés au Luxembourg ainsi qu'une sélection de concours étrangers, ...

Le site permet d'effectuer de nombreuses opérations en ligne comme par exemple l'inscription aux manifestations de l'OAI (séances d'information, conférences, ...). Il offre également la possibilité de s'inscrire à une newsletter pour le grand public. Enfin, les membres peuvent demander en ligne divers documents administratifs.

Enfin, le site proposera bientôt la possibilité pour les membres d'envoyer en ligne des informations sur leurs projets. Cette base de données permettra d'illustrer les différentes activités de promotion de l'Ordre.

Nous vous souhaitons une passionnante découverte de ce nouveau site. Nous sommes ouverts à toutes vos remarques ou suggestions pour le rendre encore plus vivant et attractif.

Nouveautés

Les photos prises lors des manifestations organisées par l'Ordre peuvent désormais être visionnées sur le site www.oai.lu à la rubrique «galerie photos».

RETROSPECTIVE : VOYAGE D'ETUDES OAI À SHANGHAI 2010

102 personnes, 2 groupes de l'OAI (71 personnes) et 1 groupe de l'ALIAI (31 personnes), ont participé au voyage d'études à l'Exposition Universelle de Shanghai du 6 au 12 octobre 2010 avec possibilité de prolongation jusqu'au 17 octobre 2010.

Ce voyage a été précédé par une séance d'introduction présentée par **G.G. KIRCHNER** et **Fernand PLETSCHETTE** le 1^{er} octobre 2010.

Une réception pour les participants a été organisée au pavillon luxembourgeois le 8 octobre 2010. Tout le groupe a également participé à la Journée Luxembourgeoise en présence de S.A.R. le Grand-Duc Henri le 10 octobre 2010.







Vous trouverez d'autres photos des manifestations de l'OAI sur le site www.oai.lu à la rubrique «galerie photos».

JURISPRUDENCE

LES OBLIGATIONS DE MOYENS ET DE RÉSULTAT DE L'ARCHITECTE

De façon générale, la jurisprudence met à la charge de l'architecte une obligation de moyens. Mais parfois, les juges imposent à l'architecte une obligation de résultat. La ligne de partage dans l'appréciation de la nature de l'obligation semble être le degré de maîtrise de l'architecte sur l'objet de son obligation. La jurisprudence se révèle à vrai dire complexe et mouvante.

Distinction entre obligation de moyens et obligation de résultat

L'intérêt de la distinction tient essentiellement au régime de la preuve et de l'exonération. En cas d'obligation de moyens, le maître de l'ouvrage doit prouver la faute du constructeur, et son lien de causalité avec le dommage litigieux, pour engager la responsabilité de ce dernier.

En cas d'obligation de résultat, le débiteur engage sa responsabilité du simple fait que le résultat exigé n'a pas été atteint. Il suffit ainsi au maître de l'ouvrage de prouver l'existence de désordres ou de malfaçons pour que le constructeur en charge de la réalisation des travaux litigieux soit présumé responsable. Ce dernier ne peut s'exonérer à l'égard du maître de l'ouvrage que par la preuve d'un cas de force majeure ou de la faute d'un tiers ou du maître de l'ouvrage revêtant les caractères de la force majeure.

Antérieurement à la réception

Selon une jurisprudence constante, en principe, **«il est admis que jusqu'à la réception de l'immeuble, les obligations de l'architecte s'analysent en des obligations de moyens de sorte que les cocontractants de l'architecte doivent rapporter la preuve d'une faute pour engager la responsabilité du maître d'œuvre»** (Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, nos 23283 et 23795 du rôle, 11 octobre 1989).

Antérieurement à la réception, la responsabilité de l'architecte ne pourra être recherchée, à l'égard du maître de l'ouvrage, que pour des manquements ou carences dans l'exécution des obligations prévues au contrat. La rédaction des clauses définissant les missions de l'architecte revêt donc une particulière importance. Est recommandée une définition contractuelle précise du contenu des missions, en particulier celle de «direction des travaux», ou de «contrôle des travaux» ou encore de «surveillance».

Postérieurement à la réception

Postérieurement à la réception de l'ouvrage, la jurisprudence a admis dans nombre de litiges que **l'architecte reste débiteur d'une simple obligation de moyens dans le cadre de sa mission de direction des travaux**, au juste motif qu'au regard des critères de détermination de l'objet et de l'importance des aléas, les obligations générales de l'architecte ne peuvent être de résultat, et sauf à le rendre systématiquement responsable de tout désordre survenant pendant le chantier, la démonstration de sa faute par le maître de l'ouvrage est nécessaire.

Au vu de certaines jurisprudences plus sévères, il est recommandé d'adopter des aménagements contractuels. Il est en principe possible de qualifier expressément les obligations de l'architecte prévues au contrat, d'obligation de moyens et non de résultat. La liberté contractuelle autorise de tels aménagements.

L'article 2 du contrat-type OAI dispose uniquement que **«(...) La responsabilité de l'architecte est limitée à sa mission définie dans le présent contrat. Il ne pourra être tenu d'être présent en permanence sur le chantier, ni d'une obligation générale et illimitée de surveillance du chantier, sauf convention écrite contraire. Toutefois, en cas de mission complète, il s'engage à procéder au contrôle local périodique de la conformité des travaux aux plans établis»**.

Informations complémentaires

Les membres peuvent consulter la circulaire OAI n°20 à ce sujet dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «circulaires aux membres».

En fonction des circonstances de l'espèce, des marges de négociations disponibles et du profil du maître de l'ouvrage, il est possible de préciser expressément que les obligations de l'article seront de moyens, en insérant une clause du type:

«(...) La responsabilité de l'architecte est limitée à sa mission définie dans le présent contrat et ses obligations sont exclusivement de moyens. En cas de mission complète, l'architecte s'engage à procéder au contrôle local périodique de la conformité des travaux aux plans établis. Cette mission de contrôle de l'exécution des travaux exclut le contrôle permanent ou une surveillance des travaux (sauf convention écrite contraire). L'architecte informe le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur des vices, manquements et malfaçons qu'il décèle. Il conseille le maître de l'ouvrage sur les mesures à prendre. Les visites de chantier sont consignées. L'architecte est exonéré de toute responsabilité en cas de refus ou d'omission de l'entrepreneur défaillant de redresser, conformément à ses instructions, une malfaçon ou un désordre.»

L'obtention du permis de construire

La jurisprudence est fluctuante, mais de nombreux auteurs estiment que **les obligations de l'architecte doivent être de moyens**, eu égard aux nombreux aléas affectant leur exécution (cf. Y. Hannequart « Les obligations des concepteurs et exécutants depuis l'élaboration du projet jusqu'à la réception », Annale du droit luxembourgeois, vol. 3, 1993).

Il convient toutefois de se prémunir des risques d'engagement de responsabilité, en cas d'interprétation erronée du règlement des bâtisses. Il est donc vivement conseillé de se renseigner en cas de doute sur l'interprétation des documents administratifs et de consulter les autorités communales, en exigeant des réponses écrites et univoques.

Le contrôle des travaux

Nombre de jurisprudences s'attachent aux caractéristiques des travaux litigieux. Il a été décidé que *«pour ce qui est des architectes, chargés d'une mission de contrôle générale, il a été exposé ci-dessus que leur présence physique n'était requise que lors des phases critiques de construction. La coulée des piliers ne rentre pas dans cette catégorie de prestations. A cela s'ajoute qu'une fois la coulée réalisée, le défaut n'est plus détectable ; lors de leur contrôle de routine, les architectes n'ont plus la possibilité de se rendre compte d'une mauvaise exécution des travaux en question. L'obligation de surveillance des architectes quant aux piliers n'est que de moyen. Le syndicat doit donc rapporter la preuve d'une faute imputable aux architectes en relation directe avec la mauvaise exécution de la coulée des piliers. Cette preuve n'est pas rapportée en l'espèce de sorte que les appelants sont à décharger de la condamnation afférente prononcée en première instance»* (LJUS, 99865203, Cour d'Appel de Luxembourg, 25/11/2009, rôle: 32880).

Il existe toutefois certaines jurisprudences plus sévères et enclines à retenir une obligation de résultat, lesquelles encourent la critique.

Il est rappelé que dans l'actuel projet de loi destiné à réformer la responsabilité des constructeurs (projet de loi n°5704), il a été retenu de consacrer le principe d'une «responsabilité présumée des constructeurs», à l'exception de la mission de surveillance de l'architecte soumise à une responsabilité pour faute.

Le rapporteur du projet de loi souligne à raison qu'il *«est ainsi extrêmement, pour ne pas dire trop onéreux, pour un architecte, de se voir présumer responsable d'un carrelage mal posé, in solidum avec le carreleur ou l'entrepreneur, pour défaut de surveillance des travaux de pose de ce carrelage, si l'on sait que même l'architecte le plus consciencieux ne peut s'acquitter de sa mission de surveillance qu'en se rendant sur le chantier qu'une fois par jour pour vérifier la manière dont les travaux sont exécutés, sans qu'il puisse matériellement vérifier l'intégralité de leur mise en oeuvre. Il paraît donc indiqué d'excepter de la présomption de responsabilité, dont on ne peut se décharger que par la preuve d'une cause étrangère présentant les caractères de la force majeure, la surveillance de travaux exécutés par d'autres...»*.

Maître Dominique Bornert
Allen & Overy

Conseiller juridique de l'OAI

TRIBUNE LIBRE

PRESENTATION D'ADAPTH



Présentation

Association sans but lucratif créée en 1985 et conventionnée par le ministère de la Famille et de l'Intégration depuis le 1^{er} janvier 2000.

(art. 4 des statuts publiés au mémorial C n°889 du 3 septembre 2004)

L'association a pour objet de promouvoir et de prendre toutes mesures auprès de personnes physiques et morales, dans le but de rendre, dans la mesure du possible, autonome et/ou indépendante toute personne atteinte d'une déficience limitant ses activités dans son environnement. Ces mesures se traduisent entre autres par:

- ▶ *La prestation de services, la réalisation d'expertises, d'études et/ou de conseils dans les domaines:*
 - ▶ *des aides techniques;*
 - ▶ *de l'adaptation de l'environnement bâti comprenant, entre autres, le logement privé, les bâtiments privés et publics, les espaces publics et la voirie;*
 - ▶ *de l'adaptation du poste scolaire et du poste de travail au moyen d'aides techniques;*
 - ▶ *de l'adaptation des moyens de transport;*
 - ▶ *des technologies de l'information et de la communication permettant de promouvoir l'accès à ces technologies et de les utiliser.*
- ▶ *Le développement d'aides techniques et leur promotion.*
- ▶ *La participation à des projets de recherche et de développement.*

Le personnel de l'ADAPTH se compose de:

7 Ergothérapeutes
1 Secrétaire
1 Ingénieur industriel

Conseil

L'ADAPTH est un **bureau de conseil en accessibilité**. Les professionnels du bâtiment et les particuliers peuvent s'adresser à l'ADAPTH pour être guidés dans leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments ainsi que, de manière générale, de tout l'environnement bâti. L'objectif visé est de rendre les lieux publics et privés exempts de barrières architecturales afin de les rendre utilisables pour l'ensemble des citoyens.

Pour réaliser ses expertises, l'ADAPTH se réfère à différentes législations nationales et européennes et se base aussi sur son expérience pratique. Dans le cas d'une maison ou d'un appartement, le conseil tient compte des besoins individuels du maître d'ouvrage. Le conseil se fait sur base de l'analyse de plans ou de lieux existants.

Le conseil est d'ordre fonctionnel, il n'inclut pas la faisabilité technique qui reste de la responsabilité de l'architecte et de l'ingénieur.

Un interlocuteur privilégié

L'ADAPTH peut s'adjoindre des services du groupe d'experts GEMA (Groupe d'Experts Multidisciplinaire en Accessibilité) qui est constitué de différentes associations luxembourgeoises afin d'élaborer des solutions tenant compte de toutes les déficiences:

- ▶ personnes à mobilité réduite;
- ▶ personnes déficientes visuelles;
- ▶ personnes déficientes auditives;
- ▶ personnes déficientes mentales.

Les solutions mises en œuvre par ce groupe ont donc de facto le soutien des différents utilisateurs.

Réalisations (exemples récents)

Bâtiments ouverts au public:

- ▶ Toutes les gares et arrêts CFL construits ou modernisés (depuis 2004)
- ▶ LuxAirport Aérogare et terminal B (2004 – 2006)

Bâtiments administratifs

- ▶ Banque Européenne d'Investissement II (2004 - 2008)
- ▶ Bâtiment Konrad Adenauer II (2010 -)
- ▶ Centre Guillaume II – Hôtel de Ville de Luxembourg (2008 - 2009)

Ecoles, lycées, centres sportifs

- ▶ Lycée technique de Junglinster (2006)
- ▶ Complexe scolaire Belval Sud (2010)

Voirie

- ▶ Shared space au centre de Bertrange (2009 -)
- ▶ Shared space à Strassen près de la mairie (2010 -)
- ▶ Concept pour passages pour piétons pour la Ville de Luxembourg (2010)

Logements

- ▶ Plus de 1300 adaptations de logements - Assurance Dépendance (depuis 2000)

Coûts des prestations (indice 719,84)

Les prestations de l'ADAPTH sont payantes. L'ADAPTH remet une offre de prix avant intervention et après prise de connaissance du dossier. Les prix varient en fonction de l'objet, ils s'échelonnent de 590 € pour l'analyse des plans d'une maison unifamiliale à 5900 € ou plus pour un grand complexe scolaire ou un bâtiment administratif important. Chaque prestation consiste dans la fourniture d'un rapport détaillé de l'analyse avec indication de conseils concrets.

Contact

Personne de contact : Fabiano Munisso (chargé de direction)

Adresse

ADAPTH asbl
36 route de Longwy
L-8080 Bertrange
Tél : 43 95 58 1
Fax : 43 95 58 99
Email : adapth@adapth.lu
Internet : www.adapth.lu

RÉTROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS OAI

SÉLECTION JUSQU'AU 10 OCTOBRE 2011

24/08/10, 20/10/10	Réunions de préparation de la poursuite de la négociation des contrats-types avec l'Etat
02/09/10, 10/10/11	Conseil d'administration de la FAI
06/09/10, 20/09/10, 19/10/10, 25/10/10, 08/11/10, 22/11/10, 06/12/10, 20/12/10, 10/01/11, 24/01/11, 07/02/11, 28/02/11, 14/03/11, 28/03/11, 11/04/11, 28/04/11, 09/05/11, 23/05/11, 06/06/11, 20/06/11, 18/07/11, 01/08/11, 12/09/11, 26/09/11, 10/10/11	Réunions du Conseil de l'Ordre
06/09/10, 10/12/10	Réunion avec le Ministère de la Famille / CARITAS concernant la publication « Raum für Kinder »
07/09/10, 24/11/10, 13/01/11, 17/05/11, 19/07/11	Réunions du groupe de travail « Architectes d'intérieur »
09/09/10	Réunion avec les professeurs-ingénieurs de l'Université de Luxembourg
09-18/09/10	Participation à l'exposition « Patrimoine » au Shopping Center Belle Etoile
10/09/10, 08/12/10	Réunions avec EDITUS
10/09/10	Entrevue avec la Société Nationale des Habitations à Bon Marché
13/09/10, 03/03/11	Réunions de concertation FAI / OAI
14/09/10, 15/11/10, 11/02/11, 15/03/11, 02/05/11, 04/05/11, 07/06/11, 21/07/11, 08/09/11, 23/09/11	Réunion du groupe de travail « Brochure sur la profession d'ingénieur-conseil »
15/09/10, 20/10/10, 15/12/10, 31/01/11, 23/03/11, 09/05/11, 13/07/11, 31/08/11, 23/09/11	Réunions de la Commission OAI « Inscriptions »
17/09/10, 26/11/10, 14/01/11, 25/03/11, 20/07/11	Réunions de la Commission OAI « Déontologie »
17-19/09/10	Participation à l'Oeko-Foire 2010
22/09/10, 21/10/10, 29/10/10	Réunions du groupe de travail « Collaboration avec l'ONT »
23/09/10, 12/01/11, 22/03/11, 09/06/11, 21/07/11, 19/09/11	Conseils d'Administration de l'ALIAI
24/09/10, 20/01/11, 16/02/11, 18/03/11	Réunions du groupe de travail « Amendements des règlements de la VDL »
28/09/10, 16/11/10, 18/01/11, 08/03/11, 05/04/11, 26/07/11, 13/09/11	Réunions du Comité des Architectes
30/09/10, 11/11/10	Conférences sur le CPE « Bâtiments fonctionnels » à la BCEE
30/09/10, 21/10/10, 19/11/10, 25/11/10, 03/12/10, 17/12/10, 14/01/11, 20/01/11, 28/01/11, 04/02/11	Formation OAI / CRP-HT : «Management de bureau et Gestion de projets 2010-2011»
01-04/10/10	Participation à la Semaine Nationale du Logement 2010
04/10/10	Entrevue avec la Commission parlementaire des Classes moyennes
06-17/10/10	Voyage d'études à l'Exposition Universelle de Shanghai
16-24/10/10	Participation à la Foire d'Automne 2010
08/10/10, 22/10/10, 29/10/10, 12/11/10, 18/11/10, 02/12/10, 16/12/10, 13/01/11, 27/01/11, 03/02/11, 11/02/11, 17/02/11, 11/03/11, 18/03/11	Formation OAI / CRP-HT : «Bauen & Energie 2010-2011»
27/10/10	Entrevue avec Claude WISELER, Ministre du Développement durable et des Infrastructures : contrats-types ABP
28/10/10	Assemblée générale OAI au Alen Tramsschapp à Luxembourg-Limpertsberg
29/10/10	Entrevue avec Octavie MODERT, Ministre de la Culture : relance du programme de politique architecturale
08/11/10	Réunion de la présentation de la campagne « Sans pesticides »
09/11/10, 09/12/10, 09/05/11, 01/09/11	Réunion des copropriétaires du nouveau siège ALIAI / OAI / ALI / Tema.lu
09/11/10, 25/01/11, 12/04/11	Réunions du Comité de pilotage des formations OAI / CRP-HT

10/11/10	Entrevue avec la Commission parlementaire Logement
11-12/11/10	Participation à la Foire de l'Etudiant 2010
12/11/10	Participation à la 1^{ère} journée de la Maison Passive organisée par l'energieagence
12/11/10, 22/03/11	Réunions avec Yellow.lu
15/11/10	Entrevue avec la Commission parlementaire des Affaires intérieures : Amendement de la loi ACDU
16/11/10	Entrevue avec le CRP-HT au sujet du Projet « Lean Construction »
17/11/10	Participation à la conférence sur le CPE Bâtiments fonctionnels organisé par la BCEE
18-19/11/10	Assemblée générale de l' EFAP à Bruxelles
23/11/10	Entrevue avec l' Union des Entrepreneurs Luxembourgeois
24/11/10	Assemblée générale de la FTI
25/11/10-15/01/11	Participation à l' exposition « Ma maison de demain » avec MyEnergy et la FAI
30/11/10	Réunion avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et avec le Ministère du Logement au sujet du Certificat de Performance Energétique
03-04/12/10	Assemblée générale du CAE – 20^{ème} anniversaire
07/12/10	Réunion du groupe de travail OAI « Eurocodes »
07/12/10, 07/01/11, 06/06/11	Réunions du groupe de travail OAI « Simplification administrative Urbanisme et Environnement »
08/12/10	Réunion de la Commission Scientifique des Formations Continues OAI /CRP-HT
10/12/10, 14/02/11	Réunions avec MARSH / FOYER : mise à jour de la police-type assurance OAI
13/12/10, 09/03/11, 06/04/11, 25/05/11, 08/06/11, 29/06/11	Réunions du groupe de travail OAI « BTS »
14/12/10	Réunion Ministère de la Culture / FAI / OAI sur le programme de politique architecturale
16/12/10	Conférence de presse SNJ / OAI sur la brochure « Festival des Cabanes 2010 »
16/12/10, 21/07/11	Réunions de la Commission OAI « Sensibilisation / Promotion »
12/01/11, 14/09/11	Entrevues avec le Département de la Simplification Administrative : guichet «urbanisme»
12/01/11	Conseil d'Administration de la Fondation Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels
17/01/11	Réunion avec myenergy : myenergy days
24/01/11	Réunion avec l' ACSSL
25/01/11	Forum LuxReal « Training & Education »
26/01/11	Séance d'information sur la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau par Dr. André WEIDENHAUPT, Directeur de l'Administration de la Gestion de l'Eau et Frank GOEDERS du Ministère de l'Intérieur (130 participants)
02/02/11	Entrevue avec l' ILNAS
09/02/11, 12/04/11	Réunions de concertation avec l' IFSB : BTS; collaboration en matière de formation continue
11/02/11, 13/04/11	Réunions du Comité d'accompagnement DSA Urbanisme et Environnement
16/02/11, 22/03/11	Réunions avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : directive « Qualifications professionnelles »; registre professionnel
17/02/11	Réunion de la Commission OAI « Attribution des missions d'architecte et d'ingénieur-conseil (concours...) »
28/02/11, 03/03/11, 22/03/11, 05/04/11, 02/09/11, 15/09/11	Réunions du groupe de travail OAI « Collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils »
11-13/03/11	Participation à Urban Living Differdange 2011
16/03/11, 26/09/11	Réunions avec l' Université du Luxembourg concernant la formation continue en aménagement du territoire
17/03/11	Réunion du groupe de travail OAI « Bauhärepräis 2012 »
24/03/11	Réunion Euroka
31/03/11	Assemblée générale de l' ALIAI
04/04/11, 25/07/11	Réunion du Comité des Ingénieurs-Conseils
05/04/11, 04/05/11, 06/09/11, 12/09/11	Réunions du groupe de travail « Inauguration du siège »
06/04/11	Entrevue avec l' Administration des Bâtiments Publics (ABP) concernant les contrats-types ABP actuellement en vigueur et les contrats-types ABP en négociation...
07/04/11	Réunion de préparation d'une exposition urbanistique et architecturale à base de maquettes relatives à la VDL
13/04/11	Réunion au Ministère de l'Economie concernant le Guichet Entreprises
29/04-01/05/11	Participation au myenergy days à Luxexpo
03/05/11	2^{ème} Journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme »

09/05/11	Séance d'information sur la publication «Raum für Kinder» - maisons-relais par Danielle SCHRONEN et Manuel ACHTEN (80 participants)
11/05-15/05/11	Voyage d'études à Istanbul
17/05/11	Réunion avec l'AGE : Préparation d'une formation sur la gestion des risques d'inondation et construction adaptée
18/05/11, 27/07/11	Réunions concernant le projet de «portail de la construction» au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur
20/05/11	Journée des Présidents OAI
09/06/11	Remise des certificats aux participants des formations continues OAI / CRP-HT
10/06/11	Entrevue au sujet du futur Master en architecture de l'Université du Luxembourg
15/06/11	Visite d'objets avec la Commission parlementaire Logement
20/06/11, 01/09/11	Réunions du groupe de travail «Conventions au nouveau siège»
21/06/11	Réunion au MDDI : Projet de subsides étatiques pour l'isolation acoustique de maisons d'habitation
22/06/11	Promotion dans les Ordres nationaux de membres OAI
27/06/11	Réunion de la commission interministérielle et interprofessionnelle en matière de politique architecturale
30/06/11	Participation au workshop dans le cadre de l'établissement du deuxième plan d'action en matière d'efficacité énergétique (PAEE II)
30/06/11	Réunion avec l'ITM concernant les agréments pour les coordinateurs de sécurité et de santé sur les chantiers
30/06/11	Séance d'information pour les membres OAI concernant l'ILNAS et ses attributions par Jean-Marie REIFF, Marc CLEMENT, Hervé PETER et Aurélie COUVIDAT (50 participants)
03/07/11	Fête des Familles de l'OAI à l'auberge de jeunesse d'Echternach
07/07/11	Réunion avec le SNJ : préparation de la conférence «Jugendlecher am öffentlechen Raum»
15/07/11	Réunion Ministère de l'intérieur / Ministère des Classes Moyennes / Université du Luxembourg / OAI / AULa: application des lois ACDU et droit d'établissement, et formation FCAT
04/08/11	Séance d'information pour les membres OAI sur les nouveautés de la loi ACDU par Arno VAN RIJSWIJCK, Frank GOEDERS et Claude SCHUMAN (180 participants)
09/11/10, 09/12/10, 09/05/11, 01/09/11	Réunion des copropriétaires du nouveau siège ALIAI / OAI / ALI / Tema.lu
13/09/11	Rencontre entre les architectes d'intérieur
13/09/11	Entrevue avec l'association «Architectes-bâisseurs»
16-18/09/11	Participation à l'Oeko-Foire 2011
16/09-09/10/11	Participation aux Journées du Patrimoine 2011
27/09/11	Conférence de presse de présentation du Guide OAI 2012 «Références Architectes et Ingénieurs-Conseils» en présence de Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes moyennes
28/09/11	Séance d'information pour les membres OAI sur les nouveautés de la loi ACDU par Arno VAN RIJSWIJCK, Frank GOEDERS et Claude SCHUMAN (70 participants)
30/09-03/10/11	Participation à la Semaine Nationale du Logement 2011
07/10/11	Inauguration du siège ALIAI / OAI / ALI / Tema.lu
08/10/11	Journée Portes Ouvertes au siège ALIAI / OAI / ALI / Tema.lu

Loi ACDU	Loi Aménagement Communal et Développement Urbain
ACSSL	Association des Coordinateurs Sécurité et Santé Luxembourg A.S.B.L.
AGE	Administration de la Gestion de l'Eau
ALI	Association Luxembourgeoise des Ingénieurs
ALIAI	Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels
AULa	Aménageurs et Urbanistes du Luxembourg asbl
BCEE	Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAE	Conseil des Architectes d'Europe
CPE	Certificat de Performance Energétique
CRP-HT	Centre de Recherche Public Henri Tudor
DSA	Département de la Simplification Administrative
EFCA	European Federation of Engineering Consultancy Associations
FAI	Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie
FCAT	Formation continue en Aménagement du Territoire de l'Université du Luxembourg
FTI	Fédération des Travailleurs Indépendants
IFSB	Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment
ILNAS	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services
MDDI	Ministère du Développement durable et des Infrastructures
ONT	Office National du Tourisme
RGD	Règlement Grand-ducal
SNJ	Service National de la Jeunesse
SSMN	Service des Sites et Monuments Nationaux
VDL	Ville de Luxembourg

FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

► INFORMATIONS

Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg

1, rue de l'Acierie
L-1112 Luxembourg
T +352-42 75 55
E office@fondarch.lu
www.fondarch.lu

Heures d'ouverture
du mardi au vendredi
de 9:00-13:00 et de
14:00-18:00



Conférence «Yes is More»

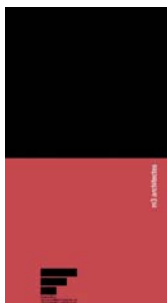


Walk&Talk, Bonnevoie, une vie de quartier

CONCOURS PHOTO SINCITYPICS urban life – stolen moments



«SinCityPics»



«m3 architectes»

AGENDA AUTOMNE 2011

Sous réserve de modifications

CONFERENCES

«Yes is More»

Kai-Uwe Bergmann, BIG architects, Denmark.
Auditoire du CarréRotondes
1, rue de l'Acierie, L-1112 Luxembourg.

► JEUDI 10 NOVEMBRE 2011 à 18h30

«Interfaces»

Planet+ architectes, Luxembourg.
Détails sur www.fondarch.lu

► JEUDI 8 DECEMBRE 2011 à 19h

VISITE/EXCURSIONS Exploration urbaine, «Walk&Talk, Bonnevoie, une vie de quartier»

Loin des visites guidées, le Walk & Talk invite à ré-explore l'espace urbain et place tous les participants au centre d'un débat convivial et enrichissant.

Organisé par le groupe de travail Espace Public
Détails sur www.fondarch.lu

► DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2011 de 11h à 13h

Excursion architecturale : «L'Habitat repensé : les communes rurales»

Le public pourra découvrir une sélection de logements remarquables accompagnés par des architectes et des maîtres d'ouvrages.

Organisé par le groupe de travail Habitat. Inscription obligatoire sous www.fondarch.lu ou par tél. 42 75 55.

► SAMEDI 26 NOVEMBRE 2011 de 14h à 17h

EXPOSITION

Exposition Prix Luxembourgeois d'Architecture 2011

L'exposition des projets nominés et lauréats des 4 domaines (architecture, ingénierie, architecture d'intérieur, paysagisme) présentera un panorama unique du meilleur de la création architecturale récente au Luxembourg.

► Du 12 novembre au 17 décembre 2011 dans la salle d'exposition de la Fondation, du mardi au vendredi de 14:00 à 18:00 et le samedi de 11:00 à 15:00.



REMISE

Remise des prix et vernissage «SinCityPics : urban life – stolen moments»

Cette seconde édition du concours photo «SinCityPics» prime des photos témoignant de la vie sociale dans l'espace public (www.sincitypics.lu)

► JEUDI 26 JANVIER 2012 à 19h

PUBLICATION

«m3 architectes»

Brochure en français, 22 pages avec photos, Luxembourg, 2011. (7€)

FORMATIONS OAI



7^{ÈME} ÉDITION DU CYCLE DE FORMATION « CONSTRUCTIONS & ENERGIES »

Fort du succès des précédentes éditions, la 7^{ème} édition du cycle de formation « **Constructions & Energies 2010-2011 – La construction durable, l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables** » / « **Bauen & Energie 2010-2011 – Nachhaltiges Bauen, rationelle Energieanwendung und erneuerbare Energien** », organisée par l'OAI et le Centre de Recherche Henri Tudor a eu lieu du 8 octobre 2010 au 18 mars 2011.

Ce cycle avait pour but d'informer les participants sur la réglementation en vigueur, d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de la construction durable et de présenter de nouvelles méthodes et technologies.

3^{ÈME} ÉDITION DU CYCLE DE FORMATION « MANAGEMENT DE BUREAU ET GESTION DE PROJETS »

La 3^{ème} édition du cycle de formation en management de bureau et gestion de projets de construction a eu lieu de septembre 2010 à février 2011. Ce cycle a été conçu pour apporter des compléments d'informations nécessaires à la pratique professionnelle courante des architectes et ingénieurs-conseils. En effet de nombreuses matières reprises dans le programme de ce cycle sont peu ou pas abordées dans la formation académique et sont pourtant essentielles dans le cadre professionnel.

Les objectifs de ce cycle de formation étaient les suivants :

- ▶ Etat des lieux des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil : textes légaux et cadre juridique de ces professions
- ▶ Management de bureau : structures organisationnelles, gestion financière et des ressources humaines
- ▶ Gestion de projets de construction : organisation, suivi budgétaire, communication entre acteurs et outils de support



SÉANCE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES OAI SUR LA LOI DU 19 DECEMBRE 2008 RELATIVE À L'EAU

130 membres ont participé à la séance d'information sur la loi du 19 décembre 2008 organisée le 26 janvier 2011 et présentée par **Dr. André WEIDENHAUPT**.

Les documents présentés lors de cette séance peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «formations continues» => «séances d'information (documentation)».



SÉANCE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES OAI SUR LA PUBLICATION «RAUM FÜR KINDER» - MAISONS-RELAIS

80 personnes ont participé à la séance d'information sur la publication «Raum für Kinder» sur les maisons-relais organisée le 9 mai 2011 et présentée par **Danielle SCHRONEN** et **Manuel ACHTEN**, auteurs de la publication.

La publication peut être consultée dans la plupart des grandes bibliothèques.



SÉANCE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES OAI SUR L'ILNAS ET SES ATTRIBUTIONS

50 membres ont participé à la séance d'information sur l'**Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)** et ses attributions (cf. www.ilnas.lu), l'**Organisme Luxembourgeois de Normalisation (OLN)**, l'**Agence pour la Normalisation et l'Économie de la Connaissance (ANEC)** et la **stratégie normative luxembourgeoise** organisée le 30 juin 2011 et présentée par **Jean-Marie REIFF**, **Marc CLEMENT**, **Hervé PETER** et **Aurélie COUIDAT**.

Les documents présentés lors de cette séance peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «formations continues» => «séances d'information (documentation)».

2 SÉANCES D'INFORMATION POUR LES MEMBRES OAI SUR LES NOUVEAUTÉS DE LA LOI ACDU



Suite à la **publication de l'amendement de la loi ACDU** au Mémorial A n°157 du 29 juillet 2011, deux séances d'information en la matière par **Arno VAN RIJSWIJCK**, **Frank GOEDERS** et **Claude SCHUMAN** du Ministère de l'Intérieur ont été organisées le 4 août 2011 et le 28 septembre 2011. **180 membres** ont participé à la première séance et **70 membres** à la seconde.

Les documents présentés lors de cette séance peuvent être consultés sur le site du Ministère de l'Intérieur www.miat.public.lu/publications/amenagement_communal/.



REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS OAI / CRP-HENRI TUDOR LE 9 JUIN 2011

256 participants mis à l'honneur

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI) et le Centre de Recherche Public Henri Tudor ont remis jeudi 9 juin 2011, en présence de représentants du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, les certificats aux 256 participants des formations « Construction durable – Bauen und Energie 2010-2011 » et « Management de bureau et gestion de projets 2010-2011 ».

Les deux cycles de formation « Construction durable – Bauen und Energie 2010-2011 » et « Management de bureau et gestion de projets 2010-2011 », inscrits dans une collaboration de plus de 7 ans entre l'OAI et le CRP Henri Tudor, ont une nouvelle fois rencontré un franc succès. Pour chacune de ses formations, respectivement 90% et 75% des 256 apprenants se sont en effet déclarés satisfaits de la formation reçue ! Comme à chaque fin de session, les participants ont participé à un sondage dont les données une fois analysées et exploitées, ont servi à la définition de la nouvelle conception du programme pour l'année 2011-2012.

La remise des diplômes a également été l'occasion de présenter la nouvelle formule qui sera mise en place à la prochaine rentrée. Ces deux formations « Construction durable – Bauen und Energie » et « Management de bureau et gestion de projets » fusionnent avec deux autres cycles menés conjointement par l'OAI et le CRP Henri Tudor, à savoir « Histoire de l'architecture » et « Matériaux de construction » pour un programme étendu sur une année académique d'octobre 2011 à juin 2012.

Cette nouvelle conception permettra d'une part aux participants de personnaliser leur parcours pédagogique et d'autre part aux entreprises qui inscrivent plusieurs de leurs employés de profiter de tarifs préférentiels.



**OAI****ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

CYCLE DE FORMATION OAI / CRP-HT POUR ARCHITECTES ET INGENIEURS-CONSEILS 2011-2012

C'est avec un grand plaisir que l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) et le Centre de Recherche Public Henri Tudor vous adressent le nouveau programme du cycle de formation dédié aux architectes, ingénieurs-conseils, cadres et dirigeants du secteur de la construction :

«Cycle de formation pour architectes et ingénieurs-conseils 2011-2012» «Weiterbildungsreihe für Architekten und beratende Ingenieure 2011-2012»

Pour cette nouvelle édition, le programme regroupe désormais toutes les thématiques, auparavant proposées dans 4 cycles différents. En effet les cycles «Construction & Energie», «Histoire de l'architecture et de l'ingénierie», « Management de bureau et gestion de projets » et « Matériaux de construction » sont fusionnés. Le programme s'étendra sur une année académique, d'octobre 2011 à juin 2012. Les grands thèmes qui feront office de fil rouge durant cette édition seront :

Modules 1-4	Histoire de l'architecture (+ 2 visites)
Modules 5-12	Management de bureau et gestion de projets
Modules 13-14	Confort et Bien-être
Modules 15-23	Construction durable et matériaux de construction

Ce cycle de formation s'intègre de manière complémentaire à la formation académique des architectes et des ingénieurs-conseils. En effet, les matières abordées dans ce programme, pourtant essentielles à leur développement dans la profession, ne sont que très peu abordées dans leur parcours académique.

Vous trouverez le programme complet et les modalités d'inscription sur :

- ▶ le site www.sitec.lu/OAI,
- ▶ le site www.oai.lu, rubrique « formations continues ».

Personne de contact

Frédéric Girs, CRP Henri Tudor
T: +352 42 59 91 300
F: +352 42 59 91 777
formation@tudor.lu

PROGRAMME DU CYCLE 2011-2012

21/10/2011	MODULE 1	Architecture historique : introduction méthodologique
10/11/2011	MODULE 2	Connaissances en histoire de l'architecture au Luxembourg (Xe-XVIIIe siècle)
18/11/2011	MODULE 3	Connaissances en histoire de l'architecture au Luxembourg (XIXe – XXIe siècle)
24/11/2011	MODULE 4	Construire dans l'existant : exemples d'application pratique
	VISITE 1	Visite du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg. Thème : « Le développement urbain depuis le site original à travers la collection des six plans-reliefs »
	VISITE 2	Marketing und Kommunikation im Architektur- und Ingenieurbüro
02/12/2011	MODULE 5	Législation et contrats spécifiques aux professions d'architecte et d'ingénieur-conseil
08/12/2011	MODULE 6	Aspects juridiques et responsabilités dans la construction
16/12/2011	MODULE 7	Gestion administrative et financière du bureau
13/01/2012	MODULE 8	Gestion des ressources humaines
20/01/2012	MODULE 9	Législation (code civil, ...) et jurisprudence dans un projet de construction
26/01/2012	MODULE 10	Législation (code civil, ...) et jurisprudence dans un projet d'urbanisme
03/02/2012	MODULE 11+12	Gestion de projets de construction et d'infrastructure dans le cadre de la collaboration Architectes-Ingénieurs

16/02/2012	MODULE 13	Le confort, attributs et échelles de valeur
01/03/2012	MODULE 14	La conception spatiale, méthode participative
09/02/2012	MODUL 15	Möglichkeiten der Projektförderung und Oekoleitfaden
09/03/2012	MODUL 16	Life Cycle Analysis (LCA) für Nutzgebäude (inklusive Materialbetrachtung)
15/03/2012	MODUL 17	Wärmebrücken, bauphysikalische Grundlagen und Berechnung
23/03/2012	MODULE 18	La rénovation vers un bâtiment sain, confortable et à faible consommation
29/03/2012	MODULE 19	Construction durable en bois
19/04/2012	MODUL 20	Passivhausstandard bei Nutzgebäuden
04/05/2012	MODUL 21	Innendämmung
10/05/2012	MODUL 22	Altbaumodernisierung mit Passivhauskomponenten
24/05/2012	MODUL 23	Gebäudemonitoring

CYCLE DE FORMATION POUR ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS 2011-2012
WEITERBILDUNGSREIHE FÜR ARCHITEKTEN UND BERATENDE INGENIEURE 2011-2012

▣ **Histoire de l'architecture**

*Modules 1-4
(+ 2 visites)*

▣ **Management de bureau et gestion de projets**

Modules 5-12

▣ **Confort et Bien-être**

Modules 13-14

▣ **Construction durable et matériaux de construction**
Nachhaltiges Bauen und Baumaterialien

Modules 15-23

▣ **Organisé par | Organisiert von**

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
 Centre de Recherche Public Henri Tudor

OAI
 ORDRE DES ARCHITECTES
 ET DES INGENIEURS-CONSEILS

tudor
 CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC

▣ **Octobre 2011 - Juin 2012**
Oktober 2011 - Juni 2012

PROGRAMME D'ACTIVITÉS OAI

<p>► 25 octobre 2011 à 9h30</p>	<p>Table-ronde « Construisons l'avenir via les normes : l'application des Eurocodes et des Annexes Nationales au Luxembourg » Organisé par l'ILNAS en collaboration avec l'OAI Lieu : Chambre des Métiers</p>
<p>► 27 octobre 2011 à partir de 17h30</p>	<p>Assemblées générales OAI Lieu : Kinneksbond à Mamer</p>
<p>► 10-11 novembre 2011</p>	<p>Foire de l'Etudiant Participation OAI : stand d'information sur l'OAI et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil Lieu : LuxExpo (Luxembourg-Kirchberg)</p>
<p>► 11 novembre 2011 de 13h à 17h</p>	<p>2. Passivhaustag in Luxemburg Organisé par l'énergieagence Participation OAI Lieu : Chambre des Métiers</p>
<p>► 16 novembre au 9 décembre 2011</p>	<p>Semaines de la maison passive Organisées par myenergy Participation OAI Lieu : Forum Da Vinci</p>
<p>► 7 décembre 2011 à 11h</p>	<p>Audience par S.A.R. le Grand-Duc pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI Lieu : Palais Grand-Ducal</p>
<p>► En janvier 2012</p>	<p>Cycle de tables-rondes/conférences OAI Thème : Mission impossible ? Les concepteurs selon leur déontologie sont tenus d'intégrer et d'équilibrer les intérêts du maître d'ouvrage, l'intérêt général pour un cadre de vie durable et celui des utilisateurs. Une chance pour la ville de nos rêves ? Lieu : Forum Da Vinci</p>
<p>► 8 février 2012 de 9h à 16h</p>	<p>Conférence : «Jugendlecher am öffentlechen Raum» organisée par le Service National de la Jeunesse en collaboration avec l'OAI Lieu : Forum Da Vinci</p>
<p>► 2 au 4 mars 2012</p>	<p>my energy days Participation OAI Lieu : Luxexpo (Luxembourg-Kirchberg)</p>
<p>► 9 au 11 mars 2012</p>	<p>« Urban Living Differdange » Participation OAI Lieu : Centre sportif Oberkorn</p>
<p>► En mars 2012</p>	<p>Cycle de tables-rondes/conférences OAI Thème : Programme de politique architecturale en collaboration avec la FAI Lieu : Forum Da Vinci</p>

CONCOURS / RÉSULTATS

CONCOURS PARC DES EXPOSITIONS ET GARE KIRCHBERG

Maître d'ouvrage

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL) pour la gare
Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg (SIPEL) pour le Parc des Expositions
Groupement d'intérêt économique Luxtram (GIE Luxtram) pour le tram
Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg (FUAK) pour les espaces extérieurs

Objet du concours

Parc des Expositions et Gare Kirchberg

Type du concours

Concours international, anonyme, restreint et à deux degrés entre équipes pluridisciplinaires

Jury

M. Etienne TRICAUD	architecte, Directeur général délégué de AREP-Ville
M. Kaye GEIPEL	architecte, journaliste à la revue Bauwelt
M. Francis RAMBERT	architecte, Directeur de l'Institut Français d'Architecture
Mme Martine VERMAST	architecte, Architecte-directeur de l'Administration de l'architecture de la Ville de Luxembourg
M. Thierry CRUCHTEN	architecte, représentant l'OAI
M. Alex KREMER	ingénieur, Directeur Général des Chemins de Fer Luxembourgeois
Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER	économiste, Présidente de la Société Immobilière du Parc des Expositions Luxembourg
M. Jean-Michel COLIGNON	ingénieur, Directeur de Luxexpo
M. Guy BESCH	ingénieur, Président du GIE Luxtram
M. Jean LEYDER	architecte, Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics
M. Patrick GILLEN	économiste, Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg
M. Pierre KIEFFER	architecte, architecte du Fonds

Préjury

M. Tom BRAUN	ingénieur, Chef de la Cellule Assistance à la Direction Project Management des Chemins de Fer Luxembourgeois
Mme Marie-Josée RIES	économiste, Administratrice de la Société Immobilière du Parc des Expositions Luxembourg
M. Morgan GROMY	gestionnaire d'entreprise, Directeur d'exploitation de Luxexpo
M. Tom JUTTEL	ingénieur, Département des transports, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures
M. Michel GOBEL	ingénieur, gérant du GIE Luxtram
M. Alain REINERT	architecte, Administration des Bâtiments Publics
M. René BIWER	ingénieur, Conseil d'Administration du Fonds
M. Domenico GALLO	ingénieur, ingénieur du Fonds
Mme Fabienne WAGNER	architecte, architecte du Fonds
M. Matthias PINTER	architecte, architecte du Fonds
Mme Cécile LESUEUR	géographe-urbaniste, AREP-Ville
M. Christophe CHEVALLIER	architecte, AREP-Ville
M. Olivier ZIRNHELD	ingénieur, Schroeder & Associés
M. Paul WEYDERT	ingénieur, Schroeder & Associés

Résultat

1^{ER} PRIX

SteinmetzDeMeyer architectes
urbanistes avec Pohl Architekten
Stadtplaner, Knippers Helbig ingénieurs
génie civil, Ingenieurbüro Hausladen,
ingénieurs génie technique



2^{EME} PRIX

Architecture et Environnement avec
Fukas Arch, Simon & Christiansen
ingénieurs génie civil, Felgen &
ass. Engineering, ingénieurs génie
technique



3^{EME} PRIX

Moreno Architecture avec OAB_Office
of Architecture in Barcelona Carlos
Ferrater, INCA ingénieurs génie civil,
PGI Engineering, ingénieurs génie
technique



TECU® ARCHITECTURE AWARD POUR LA VILLA VAUBAN



© Lukas Roth

Nach vier äußerst erfolgreichen europaweiten Auslobungen in den vergangenen zehn Jahren verspricht der diesjährige TECU® Award eine besondere neue Qualität: Zum ersten Mal waren weltweit Architekten und Architekturstudenten dazu aufgerufen, ihre in Verbindung mit Produkten der Marke TECU® realisierten Bauten und ausgearbeiteten Studienprojekte im TECU® Architecture Award 2010 einzureichen. Die Resonanz war mehr als beeindruckend. Insgesamt gingen 162 Wettbewerbsbeiträge aus 17 Ländern bei der KME Germany AG & Co. KG in Osnabrück ein. Die mit internationalen Fachleuten besetzte Jury hatte Projekte von sehr hoher Qualität und enormer Vielfalt zu beurteilen – Arbeiten aus Albanien, Australien, Belgien, China, Deutschland, Frankreich, Großbritannien, Italien, Luxemburg, Malaysia, Neuseeland, den Niederlanden, Österreich, Rumänien, der Schweiz, Spanien und Zypern stellten sich der Begutachtung.

Neben drei Architekturpreisen, einem Sonderpreis für Einfamilienhäuser und einem Sonderpreis der Jury wurden zwei Projektpreise für Studierende vergeben.

Die Jury

Isidore Zielonka, Art & Build Architects, Brüssel (B)
Rachel Sayers, FCB Feilden Clegg Bradley Studios, London (GB)
Fabio Capanni, Fabio Capanni Workshop, Florenz, (I)
Carlo Baumschlager, Baumschlager & Eberle, Lochau (A)

Architekturpreise

1. Preis: Villa Vauban, Kunstmuseum (Erweiterung und Renovierung), Luxemburg
Architekten: Diane Heirend & Philippe Schmit, Luxemburg
Verarbeiter: Arge Préfalux sa / Annen KG, Luxemburg
Werkstoff: TECU® Brass

EWA PROFESSIONAL AWARD REMIS À «LES THERMES» DE STRASSEN-BERTRANGE.

„THE MOST INNOVATIVE
WATERPARK IN EUROPE“

Architectes :

Atelier d'Architecture et de
Design Jim Clemes
Hermann & Valentiny et
Associés
witry & witry architecture
urbanisme

Ingénieurs Génie Civil :

Schroeder&Associés
TECNA

Ingénieur Génie Technique :

Goblet Lavandier et Associés



Le jeudi 14 octobre 2010, le « C.N.I. Les Thermes » a reçu, dans le cadre de l'exposition INTERBAD à Stuttgart, un prix de renommée internationale, le EWA Professional Award. « Les Thermes » a réussi à s'imposer parmi les 23 participants du concours, issus de 5 pays d'Europe et particulièrement contre un grand centre aquatique suisse avec qui la course avait été serrée.

La porte-parole du Jury, Madame Kim Adam félicite la « dimension humaine », l'architecture innovatrice ainsi que l'ambiance cosy que dégage la combinaison inhabituelle de matériaux et de couleurs. Selon le jury, trois points ont été décisifs pour le choix :

1. Concept intercommunal : Le syndicat intercommunal de Strassen et de Bertrange « C.N.I. Les Thermes » a été créé en janvier 2002 dans le but de construire un centre de loisirs aquatiques qui remplit 4 critères : Sport, jeux, amusement et relaxation. Avec cette grande offre, il est possible de cibler un maximum de clients et de satisfaire les besoins de la natation scolaire. Des projets inter-communaux comme celui-ci sont exemplaires pour les centres aquatiques à construire.

2. Architecture exceptionnelle, moderne et courageuse. « Les Thermes » fait penser à un OVNI avec sa façade fermée vers l'est et son ouverture marquante sur le terrain vague à l'ouest. Énergétiquement parlant le concept est également très intéressant. Ainsi des éléments photovoltaïques sur la toiture qui soutiennent la centrale de cogénération ne sont qu'un exemple des concepts modernes et durables de production d'énergie. « Les Thermes » apparaît comme un bâtiment à deux faces grâce à son concept d'éclairage habile. La répartition des espaces reflète cette philosophie : Comme un améthyste découpé, fermé du côté zone industrielle et ouvert sur la zone résidentielle. C'est spécialement dans le noir que « Les Thermes » a une allure exceptionnelle.

3. Design réfléchi et émotionnel. « Les Thermes » séduit par son design exceptionnel et conséquent même jusque dans les vestiaires, les couloirs et le centre de fitness. Un feu d'artifice de détails touche le cœur des clients. L'homme et ses besoins sont le centre d'intérêt de la conception avec des transparences, la lumière du jour, un mélange de matériaux exceptionnels, des petits détails et un concept lumineux élaboré.

En fin de compte le nombre de visiteurs en dit long. En conclusion on pourrait dire que « Les Thermes » a su convaincre par son concept cohérent. Le langage des formes est moderne et courageux à l'intérieur comme à l'extérieur. Lors de la conception, l'être humain a été mis en avant, son âme a été touchée.

Le jury était composé, entre autres, du président de l'EWA Dr. Michael Quell et de Mme Petra Probst éditrice et rédactrice en chef de « Euro Amusement ».

L'équipe d'architectes Hermann & Valentiny et Associés, l'Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes et Witry & Witry Architecture et urbanisme, ont été inspirés par la nature, plus précisément par une pierre, l'améthyste. Du côté de l'entrée, on aperçoit une forme fermée, ronde et d'une brillance argentée. Vers la partie extérieure, à l'ouest, la construction s'ouvre comme un cristal avec une grande façade en verre.

L'ouvrage offre plein de surprises et de vues différentes. Dès que le client entre dans le centre, l'espace intérieur s'ouvre vers le paysage extérieur et le jardin. Des matériaux inhabituels comme le similicuir rouge foncé, habillant les murs, et des jeux de couleur font ressortir « Les Thermes » parmi les centres de loisirs aquatiques.

PRIX «BUILDING OF THE YEAR 2010» POUR LA PASSERELLE D'ESCH-SUR-ALZETTE



© Steve Troes Fotodesign

La passerelle d'Esch/Alzette, réalisée par le **jeune bureau d'architecture luxembourgeois METAFORM** et le **bureau d'ingénieurs T6 - Ney&Partners** pour le compte de la Ville d'Esch/Alzette, vient d'être classée comme « building of the year 2010 ».

En effet, après plusieurs étapes de jury, la passerelle d'Esch s'est imposée sur le site d'architecture www.Archdaily.com parmi plus de 1500 projets internationaux dans la catégorie « équipements publics ».

METAFORM et T6 - Ney&Partners ont devancé des architectes et ingénieurs de renommée mondiale. Cette reconnaissance met en avant la qualité du travail de nos architectes et ingénieurs-conseils et démontre une fois de plus le succès que rencontrent leurs réalisations sur la scène internationale.

Ce projet, issu d'un appel à candidature international organisé par la Ville d'Esch sur Alzette en 2008, témoigne d'une étroite collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils pour aboutir à un résultat mariant l'aspect esthétique et technique d'une œuvre architecturale.

La passerelle d'Esch-sur-Alzette crée une connexion directe entre le coeur de la ville et l'espace vert du Parc du Galgenberg. Le pont relie en un seul trait l'espace de la rue avec l'espace du parc. Il se présente sous forme d'un objet unique caractérisé par une volumétrie simple et épurée. Sa structure tout en acier est conditionnée par les contraintes de son environnement (caténaires, voies de chemin de fer, ligne à hautes tension, dénivelé). Elle est le résultat d'une optimisation constructive pour alléger au maximum le poids de l'ensemble et réduire les coûts de construction.

**EUROPEAN UNION PRIZE FOR CONTEMPORARY ARCHITECTURE
MIES VAN DER ROHE AWARD 2011
PROJETS PROPOSÉS PAR L'OAI**

**ATELIER D'ARCH. ET DE
DESIGN JIM CLEMES**

Gare Belval Université



**DIANE HEIREND & PHILIPPE
SCHMIT ARCHITECTES**

Villa Vauban - Musée d'Art de la Ville
de Luxembourg



GRID ARCHITECTES

AMALIA



PAUL BRETZ, ARCHITECTES

Centre National de l'Audiovisuel et
Centre Culturel Régional de Dudelange



POLARIS ARCHITECTS

Kiosk Kirchberg



TABLEAU DE L'ORDRE

STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2011

Tableau de l'Ordre

Nombre de personnes physiques:		
membres obligatoires et facultatifs	Architectes:	841
	Ingénieurs-conseils:	427
	Architectes d'intérieur:	26
membres honoraires:		15
stagiaires:		16
membres n'exerçant pas:		47
Total:		1372

Section des architectes

Membres obligatoires:	
Bureaux d'architectes:	573
▶ Siège social au Luxembourg:	449
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg:	124
Bureaux d'architectes d'intérieur:	23
▶ Siège social au Luxembourg:	22
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg:	1

Section des ingénieurs-conseils

Membres obligatoires:	
Bureaux d'ingénieurs-conseils:	221
▶ Siège social au Luxembourg:	178
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg:	43

Effectif des bureaux ayant leur siège au Luxembourg

Rem: effectif = associés + employés	
Bureaux d'architecture:	1992
Bureaux d'architecture d'intérieur:	44
Bureaux d'ingénierie:	1980
Total:	4016

STATISTIQUES PAR NATIONALITÉS en date du 1^{er} octobre 2011

ARCHITECTES + ARCHITECTES D'INTERIEUR: Membres obligatoires:

Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	242 (45,15 %)	2 (1,43 %)	244 (36,09 %)
Belgique	113 (21,08 %)	42 (30,00 %)	155 (22,93 %)
Allemagne	84 (15,67 %)	73 (52,14 %)	157 (23,22 %)
France	29 (5,41 %)	13 (9,29 %)	42 (6,21 %)
Autres	68 (12,69 %)	10 (7,14 %)	78 (11,54 %)
Total	536	140	676

INGENIEURS-CONSEILS: Membres obligatoires:

Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	96 (43,05 %)	0 (0,00 %)	96 (35,42 %)
Allemagne	53 (23,77 %)	40 (83,33 %)	93 (34,32 %)
Belgique	36 (16,14 %)	7 (14,58 %)	43 (15,87 %)
France	26 (11,66 %)	0 (0,00 %)	26 (9,59 %)
Autres	12 (5,38 %)	1 (2,08 %)	13 (4,80 %)
Total	223	48	2671

ESPACES D'UNE VIE

LES ARCHITECTES – LES INCONNUS



Chrëscht Klein
Architecte dipl.

K – comme Chrëscht Klein

Le 25 octobre 1994 lors de l'assemblée générale de l'OAI, Chrëscht Klein a été nommé Président honoraire de la section des architectes et Président honoraire de l'OAI.

Curriculum Vitae

- ▶ Né le 1^{er} décembre 1942 à Luxembourg.
- ▶ 1949 - 1955: Ecole primaire Aldringen.
- ▶ 1955 - 1957: Athénée Grand-Ducal.
- ▶ 1957 - 1960: Ecole des Arts et Métiers.
- ▶ 1960 - 1964: Institut Supérieur de Technologie.
- ▶ 1964: Diplôme d'ingénieur industriel à Luxembourg
- ▶ 1964 - 1969: Etudes à l'Ecole Supérieure d'Architecture de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles.
- ▶ 1969: **Diplôme d'architecte SAdBr.**

Activités professionnelles

- ▶ 1969 - 1971: Collaborateur indépendant dans différents bureaux d'architectes à Luxembourg.
- ▶ 1971: Collaborateur libre du bureau d'architectes et ingénieurs Denzinger KG de Gelsenkirchen pendant 3 mois
- ▶ 1972 - 1977: Associé-Gérant du bureau d'architectes ingénieurs Secotechnique Sàrl à Luxembourg.
- ▶ 1973 - 1978: Associé-Gérant du bureau d'architectes Secosette Sàrl à Luxembourg avec les architectes romains Fabrizio Cocchia et Gianfranco Fini.
- ▶ 1977 - 1993: Associé du bureau d'architectes Klein & Muller à Luxembourg.
- ▶ 1978 - 1993: Associé du bureau d'architectes Cocchia Klein & Muller à Luxembourg et à Rome.
- ▶ 1986 - 2000: Associé du GLAI (Groupement luxembourgeois d'architectes et ingénieurs) à Luxembourg et à Dakar (Sénégal).
- ▶ 1993 - 2000: Associé-Gérant du bureau d'architectes Klein & Muller Sàrl à Luxembourg.
- ▶ depuis 2001: Associé du bureau d'architectes Klein & Muller Sàrl à Luxembourg.
- ▶ depuis 2001: Associé du bureau d'architectes C3 SA à Luxembourg.

Organisations professionnelles

- ▶ 1984 - 1990: Président de l'Ordre des Architectes Luxembourg (OAL).
- ▶ 1990 - 1994: Président de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI).
- ▶ 1992: Membre fondateur et premier Président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.
- ▶ Représentant de l'Ordre des architectes à l'Union internationale des architectes (UIA).
- ▶ Membre actif de l'Association luxembourgeoise des ingénieurs, architectes et industriels (ALIAI).
- ▶ Administrateur de la Fondation luxembourgeoise des ingénieurs, architectes et industriels (FLIAI).
- ▶ Consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Luxembourg

Principales Réalisations au Luxembourg

- ▶ **Ecoles, Centre communaux, culturels et sportifs :**
 - ▶ Transformation de l'ancienne école en centre communal à Helmdange.
 - ▶ Agrandissement de l'école, 8 salles de classe à Lorentweiler.
 - ▶ Ecole scolaire et préscolaire à Roeser, Niederanven, Bascharage et Luxembourg-Kirchberg.
 - ▶ Campus scolaire Geesseknaepchen, lot F – Forum à Luxembourg.
 - ▶ Centre sportif – extension à Lorentweiler, Troisvierges et Cessange.
 - ▶ Piscine régionale à Roeser.
 - ▶ Réaménagement et mise en conformité de la piscine à Biver.
 - ▶ Foyer de jour pour personnes âgées à Berchem.
 - ▶ Centre communal à Lorentzweiler et Bavigne.
 - ▶ Rénovation du centre communal Im Bureck à Bertrange.
 - ▶ Centre polyvalent de l'enfance à Luxembourg-Kirchberg.
 - ▶ Centre polyvalent à Noerdange et Roodt/Syre.
 - ▶ Centre culturel à Helmdange, Berchem, Beckerich et Bavigne.
 - ▶ Centre socio-culturel à Manternach.
 - ▶ Central téléphonique à Dudelange et Roodt/Syre.
 - ▶ Complexe pour pompiers et véhicules communaux à Roeser.
 - ▶ Centre d'intervention civique à Dudelange, Roeser, Beckerich et Bavigne.
 - ▶ Morgue à Lorentzweiler (projet).
- ▶ **Banques, administrations, immeubles bureaux :**
 - ▶ First Nordic Bank à Luxembourg, Banque Internationale – agence à Strassen
 - ▶ Banque Nagelmackers à Luxembourg.
 - ▶ Complexe d'habitations, de banques & commerces à Luxembourg.
 - ▶ Banque et Caisse d'Epargne, succursales à Berchem et Sandweiler.
 - ▶ Immeuble bd d'Avranches et rue 1900 à Luxembourg.
 - ▶ 9 immeubles à bureaux à Luxembourg.
 - ▶ Immeuble de bureaux Secotechnique, ing-conseils à Senningerberg.
 - ▶ Bâtiment administratif pour US Army à Bettembourg.
 - ▶ Bâtiments administratifs route d'Arlon à Strassen.
 - ▶ Immeuble Fidiam à Luxembourg-Kirchberg.
 - ▶ Fiduciaire Continentale, projet de transformation à Luxembourg.
 - ▶ Immeuble General Technic Otis à Howald.
 - ▶ Imprimerie de l'Est à Echternach.
 - ▶ Centre de formation à Colmar/Berg.
 - ▶ Complexe d'immeubles av. de la Gare et bvd de la Pétrusse à Luxembourg.
 - ▶ Immeuble de bureaux Simon & Christiansen à Capellen.
 - ▶ Immeuble Electrolux à Hamm.
 - ▶ Centre tactique de la Gendarmerie et de la Police à Reckenthal.
- ▶ **Urbanisme :**
 - ▶ Aménagement communal social à Roeser-Berchem et à Ubersyren.
 - ▶ Plan d'aménagement du Parc de l'Europe à Luxembourg.
 - ▶ Aménagement général du plateau du St Esprit à Luxembourg.
 - ▶ Aménagement du cimetière à Bertrange.
 - ▶ Aménagements particuliers à Oberanven, Hunsdorf, Kehlen, Westhang à Dommeldange, Kohlenberg.
 - ▶ Lotissement social Roger Schmitz à Bofferdange.
 - ▶ Village de vacances à Biver-Manternach.
 - ▶ Domaine de la Sapinière à Senningerberg.
 - ▶ Centre des loisirs à Weiswampach.
 - ▶ Aménagement de 250 parkings et garages à Dommeldange.
 - ▶ Aménagement général piétonnier à Peppange.
 - ▶ Lotissement d'habitations à Luxembourg/Cents.



Marché Kermel à Dakar



Village d'enfants SOS à Aboisso



Hotel TERROU-BI à Dakar

► Principales Réalisations en Afrique :

- ▶ Aboisso – Côte d'Ivoire : 1981 - 1984
Projet et direction générale de l'exécution d'un projet de «Village d'enfants SOS» à Aboisso dans l'Est de la Côte d'Ivoire; Bailleur de fonds : le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
- ▶ Dakar – Sénégal : 1986 - 2009
Informatisation de la direction du Patrimoine Bâti à Dakar financé par la coopération luxembourgeoise.
Levé du Palais de Justice de Dakar construit en 1956 ; bailleur de fonds : Lux-Development SA pour compte de l'Etat luxembourgeois (1986 – 1991).
Projet de lotissement et divers projets de villas à la Somone (1986 – 1991).
Projet, direction générale de l'exécution et surveillance locale du marché Kermel à Dakar, marché reconstruit à l'identique suite à l'incendie de septembre '93 ; bailleur de fonds : Union Européenne et Lux-Development SA pour compte de l'Etat luxembourgeois (1993 – 1997).
Projet et plan d'aménagement d'une marina en face de l'île de Gorée pour compte d'un groupement financier sénégalais (1997).
Hôtel SEA-PLAZA hôtel en cours de réalisation sur la corniche ouest à Dakar
Mission d'architecte- consultant pour compte de SC Afrique (2006).
Projet d'un hôtel sur le plateau à Dakar en association avec AARS de Dakar et pour compte de M. Nabil Milan (2007).
Hôtel TERROU-BI projet et direction générale en association avec AARS de Dakar (2006 – 2008).
Projet d'exécution d'une villa rue de Louga à Dakar pour compte de M. et Mme Abdoulaye Wade (2008 - 2009).
Avant projets détaillés pour diverses stations TOTAL à Dakar et alentours (2007 – 2009).
- ▶ Saint-Louis – Sénégal : 1989 - 1992
Conseiller technique dans le cadre de la restauration de l'hôpital Saint Louis cofinancé par La coopération luxembourgeoise.
- ▶ Niamey – Niger : 1990 – 1992
Projet et direction générale de l'exécution d'un village artisanal dans le quartier de Wadata à Niamey sous la direction du ministère de l'Artisanat ; bailleur de fonds : Lux-Development SA pour compte de l'Etat luxembourgeois.
- ▶ N'Gor Dakar - Sénégal : 1997
Plan d'aménagement particulier pour compte de Maître Abdoulaye Wade.
- ▶ Cap Vert – Ile de Santiago : 2001
Organisation d'un concours national au Cap Vert en vue de la construction de deux marchés dans la Municipalité de Tarrafal ; bailleur de fonds : Lux-Development SA.
- ▶ Les Amaldies – Dakar Sénégal : 2001 - 2003
Projet et direction générale de la Villa de M. Gérard Sénac, directeur Eiffage Sénégal.
- ▶ Somone – Sénégal : 1994 - 1997
Projet et direction générale de la Villa de Maître Abdoulaye Wade.
- ▶ Saly – Sénégal : 2008
Projet d'une villa à Saly pour compte de M. et Mme Abdoulaye Wade.



Village artisanal à Niamey

► Concours

► 1^{er} prix

- Chambre des députés à Luxembourg.
- Concours d'idées pour l'aménagement du centre de Mondorf-les-Bains.

► 3^{ème} prix

- Monument Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

► 4^{ème} prix

- Centre pénitentiaire à Schrassig.

► Achat

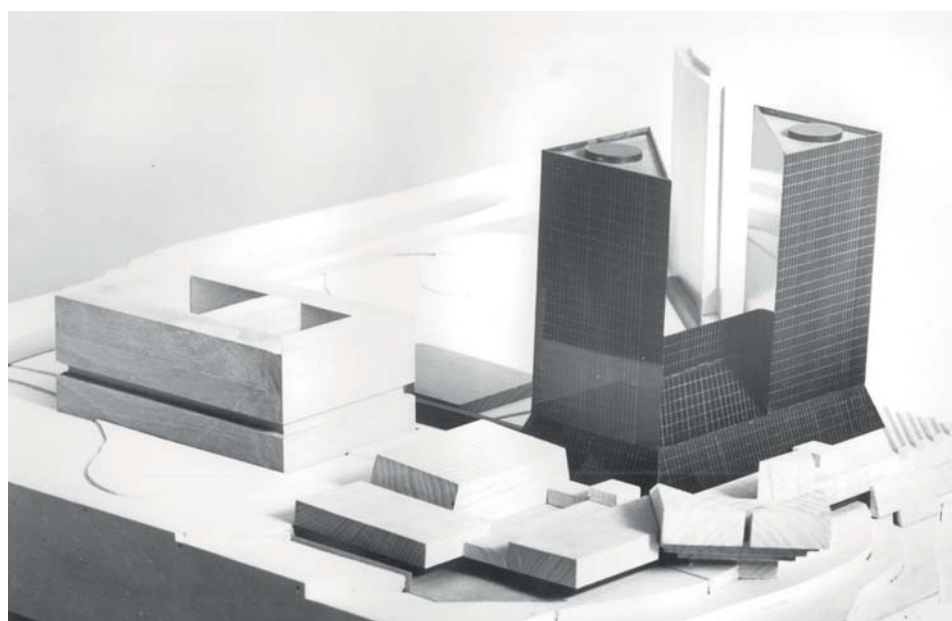
- Centre sportif à Bertrange.
- Conservatoire de musique à Luxembourg.
- Concours Sauerwiss à Gasperich.

► Mention spéciale

- Concours international Spreebogen à Berlin ; concours international pour la réalisation du Bundestag, Bundesrat à Berlin en association avec F. Cocchia, F. Purini et L. Thermes (classé parmi les 24 premiers sur 835 candidats, avec mention spéciale).
- Bayerische Landesbank à Luxembourg.

► Autres

- Lycée technique du centre à Bonnevoie.
- Centre sportif à Bertrange.
- Concours restreint pour le Parlement Européen à Luxembourg.
- Centre sportif et culturel à Dudelange.
- Concours CLT Bâtiment TV Numérique à Luxembourg.
- Concours en entreprise générale pour la maison de soins à Schifflange.
- Concours bains municipaux à Luxembourg.
- Concours Château Collard à Bettembourg.
- Concours urbanistique à Wasserbillig.



Maquette du Parlement Européen